



programme de travail

2023



Agence de Développement
et d'Urbanisme
du Pays de Montbéliard



Sommaire

Introduction	4
OBSERVATION - Objectiver les dynamiques territoriales et éclairer les mutations en cours	10
PLANIFICATION - Créer le dialogue autour d'une nouvelle génération de documents cadres.....	17
POLITIQUES PUBLIQUES - Faciliter le déploiement et l'évaluation.....	23
PROJETS LOCAUX D'AMENAGEMENT - Préparer des projets de renouvellement.....	29
ANIMATION TERRITORIALE - Coopérer et alimenter le débat local.....	36
Annexes	43

Introduction



Philippe GAUTIER,
Président

Depuis la crise du COVID, les difficultés de notre société ne cessent de s'accumuler et l'année 2022 n'aura pas été épargnée : conflit Ukrainien, crise énergétique, inflation... Dans cette période de troubles, nous avons la responsabilité d'agir en trouvant, dans les maux de la société, autant d'opportunités d'innovation et de changements à impulser.

Face à de nouvelles obligations, assorties d'objectifs nationaux de sobriété et de neutralité carbone à un horizon désormais fixé, la décision publique aura besoin d'être éclairée avec discernement et objectivité. Pour prendre tous leurs effets, les mesures d'urgence actuelles devront s'inscrire dans des trajectoires de plus long terme nous menant vers de nouveaux équilibres territoriaux. Le développement de nos territoires trouvera ses racines dans notre capacité à imaginer des solutions d'avenir fondées sur davantage de qualité urbaine, de sobriété, de solidarités, de respect de la nature et de ses ressources. Dans le même temps, ce nouveau modèle de développement devra répondre à un certain nombre de défis : défis de vieillissement de la population, de mutation de notre socle industriel et commercial,

d'attractivité économique et résidentielle, de souveraineté alimentaire ou encore de préservation de nos ressources.

Notre association, en sa qualité première d'outil de conseil aux collectivités sur les questions d'aménagement du territoire, doit jouer un rôle moteur pour nous aider, non seulement à mieux comprendre ces enjeux de long terme, mais aussi à les intégrer dans nos politiques publiques.

Avec les membres du Bureau, j'ai ainsi engagé l'ADU dans une démarche de renouvellement de ses pratiques, pour qu'elle demeure un centre de ressources pertinent, capable d'accompagner ses adhérents dans la recherche de solutions adaptées aux transitions que nous devons poursuivre et accélérer.

Ce choix stratégique pour l'avenir se traduit par l'affectation d'une partie du programme partenarial à de la recherche et développement sur la « ville sobre et décarbonée », appliquée à ses trois domaines d'activités de l'observation territoriale, de la planification et du projet d'aménagement. Ce temps permettra à l'ADU de demeurer l'outil de conseil avisé qu'il est pour nos collectivités.

Cette particularité du programme partenarial 2023 aura des effets visibles. Les observatoires intégreront les indicateurs permettant d'objectiver les situations territoriales, d'orienter les choix politiques et de mesurer leurs effets dans le temps. Quant à l'activité de planification et de conception de projets d'aménagement, elle permettra de programmer et concevoir des projets intégrés de transition énergétique et écologique.

4 points clés pour comprendre le Programme Partenarial 2023

Adapter les pratiques et l'expertise de l'ADU aux enjeux de la transition écologique

Pour accompagner les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de politiques de transition écologique, l'ADU engagera début 2023 une démarche de recherche-action afin de consolider ses compétences, son expertise, ses partenariats.

Inscrite pleinement dans les enjeux de transition écologique portés par l'Etat et les axes de conventionnement du protocole Etat-FNAU, elle répond à un besoin général de montée en compétence de l'ingénierie territoriale et urbaine sur des sujets appelant les professionnels de l'aménagement à renouveler leurs pratiques, à innover et à expérimenter.

Cette approche se focalisera sur 3 sujets pour lesquels les politiques d'aménagement et de planification peuvent avoir un effet levier significatif : **urbanisme et énergie, sobriété foncière et nature en ville**. Ils ont été validés par le Bureau de l'ADU en raison des obligations de résultat fixées aux collectivités par les réformes législatives et de leur acuité dans les politiques publiques conduites actuellement.

La prise en compte de ces sujets appelle un besoin d'objectivation des dynamiques et trajectoires territoriales, de nouvelles façons d'aborder les questions d'aménagement et de concevoir des documents et des opérations d'urbanisme. Elle impose aussi de consolider ou de construire de nouveaux partenariats avec des acteurs spécialisés et de les intégrer sur toute la chaîne de la production

urbaine (énergie, écologie, hydrologie...).

Les objectifs poursuivis par cette recherche-action sont de :

- Faciliter l'**appropriation collective** de ces enjeux et cerner les leviers d'action offerts par les politiques d'aménagement et de planification territoriale,
- **Développer les compétences** internes et renouveler les pratiques dans nos 3 champs d'activités : observation et prospective, planification et projet d'aménagement,
- Consolider / **créer des partenariats** autour de la data, de l'ingénierie financière et du montage opérationnel de projets,
- **Expérimenter** in situ, sur le territoire d'adhérents activement engagés sur l'un ou plusieurs sujets de recherche,
- **Capitaliser et diffuser** les résultats dans un objectif de réplification et de progrès collectif.

Cette initiative volontaire de l'ADU est permise par les compromis et arbitrages réalisés sur le programme partenarial. Elle est assortie de moyens modestes en 2023, qui permettront toutefois d'amorcer une évolution nécessaire au maintien de sa qualité de conseil.

L'observation et la connaissance territoriale face à de nouvelles évolutions

L'observation et la connaissance du territoire constitue le socle des activités de l'ADU depuis sa création. A l'heure où les défis environnementaux provoquent la prise de mesures d'urgence et interpellent en profondeur la capacité des territoires à tracer des trajectoires de sobriété et de décarbonation viables, **l'activité d'observation devient une ressource stratégique d'aide à la décision**.

En 2023, les travaux d'observation prendront une place particulièrement importante dans l'activité de l'ADU pour :

- Produire les premières versions de l'observatoire « habitat et foncier » et de « l'inventaire des ZAE » demandées par la loi Climat et Résilience pour PMA,
- Structurer la donnée et établir des indicateurs de connaissance sur les thématiques de l'énergie, du climat et de la nature en ville et les décliner dans le suivi des politiques publiques, notamment de l'habitat, de l'économie, des mobilités et du foncier,

- Objectiver des choix de développement en considérant la raréfaction progressive de la ressource foncière,
- Renforcer la dimension partenariale des observatoires et le partage de leurs enseignements.

La production de connaissance s'inscrit dans un objectif de diffusion plus régulière des informations, sous différentes formes. Des récits territoriaux seront progressivement construits sur les différentes thématiques traitées afin d'alimenter la définition de politiques publiques et le suivi de grandes tendances territoriales.

Des besoins d'ingénierie urbaine en croissance

Nos activités relevant du champ de l'aménagement urbain s'inscrivent dans un contexte caractérisé par d'importants besoins d'ingénierie urbaine des collectivités induits par :

- la mise en œuvre de stratégies territoriales exprimées par des documents cadres de planification et programmation récemment approuvés : SRADDET, stratégie FEDER, Schéma de Cohérence Territoriale et Programme Local de l'Habitat de l'agglomération de Montbéliard,
- le déploiement opérationnel de programmes de revitalisation portés par « Action Cœur de Ville » sur les communes de Montbéliard et Audincourt et « Petites Villes de Demain » sur Ronchamp, Champagny, Pont-de-Roide-Vermondans et Feschés-le-Châtel,
- la préparation de stratégies de sobriété foncière fondées sur l'analyse des potentialités de reconversion urbaine et des conditions de mutabilités d'espaces dégradés ou en friche.

Depuis de nombreuses années, l'ADU a développé une **expertise pour accompagner les collectivités dans les phases préalables au montage de leurs opérations**

d'urbanisme et de réaménagement d'espaces publics. Ces études permettent de définir l'avenir de sites à projet, analyser leurs potentialités, esquisser un programme et fixer les axes de composition urbaine, paysagère et architecturale, en cohérence avec l'environnement plus large dans lequel elles s'inscrivent. Elles constituent une étape importante du processus décisionnel qui conduira le maître d'ouvrage à engager le projet en phase opérationnelle avec des objectifs clairs ou à envisager une solution alternative.

Pour faciliter cette décision, l'ADU fera évoluer ses pratiques afin d'être en capacité :

- d'établir des esquisses de bilan financier d'opérations et d'accompagner les collectivités dans des démarches de subventionnement de leurs projets (Fonds Vert, FEDER...),
- d'intégrer très en amont des objectifs de performance environnementale et urbaine pour répondre à l'urgence climatique.

Cette évolution s'appuiera sur la capacité de l'Agence à fédérer un partenariat de projets de plus en plus complexes.

Une activité de planification qui reste très importante sur l'agglomération de Montbéliard

L'activité « planification » est particulièrement importante en 2023, en raison des **besoins de mise en compatibilité de 48 documents d'urbanisme** communaux avec le SCoT du Pays de Montbéliard, exécutoire depuis fin février 2022. Face à l'ampleur des besoins et aux engagements déjà pris dans 6 révisions de PLU et plusieurs mises en compatibilité de PLU, l'ADU propose une **assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les communes** qui le souhaitent dans l'engagement d'une procédure et le lancement d'une consultation.

Parallèlement, l'ADU poursuit son accompagnement pour la révision du **SCoT du PETR du Doubs Central** et à l'élaboration des **PLU intercommunaux** des Communautés de Communes de Rahin et Chérimont et du Triangle Vert.

Cette activité s'inscrit dans un contexte d'évolution des pratiques de l'agence concernant la conception des documents de planification. Ainsi, les dossiers engagés seront le support à la mise en place de démarches renouvelées pour intégrer les questions de planification énergétique et de renaturation au cœur de la construction des projets.

Le cadre d'intervention de l'ADU

Créée en 1990 à l'initiative conjointe de l'Etat et des collectivités locales, l'ADU a pour objectif de mutualiser un certain nombre de leurs ressources pour disposer d'une structure d'ingénierie partenariale permettant d'accompagner les projets de développement et d'aménagement locaux. Son activité a une assise légale mentionnée dans le code de l'urbanisme.

Rappel des missions des agences d'urbanisme dévolues par la loi

Telles que définies par l'article L132-6 du code de l'urbanisme, les agences d'urbanisme sont des organismes partenariaux de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, avec notamment pour missions de :

1. Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;
2. Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
3. Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4. Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5. Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021, ces missions ont été consolidées et renforcées avec deux nouveaux objectifs spécifiquement mentionnés :

6. Contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier en appui aux Programmes Locaux de l'Habitat ;
7. Apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité du périmètre d'action de l'agence d'urbanisme.

Protocole de coopération Etat-FNAU

Pour la période de 2021-2027, l'Etat a conclu avec la fédération nationale des agences d'urbanisme un nouveau protocole de coopération. Celui-ci exprime un certain nombre de priorités dans la conduite des programmes de travail des agences en accompagnement de leurs territoires d'intervention réciproques. Il servira donc, pour la durée de la mandature qui vient de s'ouvrir, de cadre général aux conventions conclues par l'Etat avec chaque agence. Les objectifs principaux y sont les suivants :

1. Faciliter le dialogue entre Etat et collectivités locales et la prise en compte des politiques nationales (concernant les lois ALUR, Paysage, ELAN, TEPCV ou LOM, l'adaptation au changement climatique, le ZAN, la revitalisation des centres, le renouvellement urbain, les défis post-Covid, ...) dans les stratégies territoriales ;

2. Contribuer à la capitalisation d'expérimentations, à la diffusion d'approches innovantes et à la mise en réseau des acteurs, concernant particulièrement l'intégration des enjeux des transitions (santé, climat, alimentation, numérique, commerce, économie circulaire, ...) ;
3. Produire et partager des connaissances en animant des observatoires notamment sur l'urbanisation et le foncier, les enjeux sociaux et urbains, les mobilités, l'économie et les services, les paysages, la qualité de l'environnement, etc. ;
4. S'inscrire dans les réseaux de coopération des acteurs de l'ingénierie territoriale (logique d'élargissement des agences d'urbanisme en direction des villes moyennes, des territoires périurbains et ruraux, structuration des réseaux régionaux d'agences, ...) ;

5. Diffuser l'expertise sur les villes et territoires durables dans le cadre de coopérations transfrontalières, européennes et internationales (mise en œuvre et diffusion des programmes européens, développement de coopérations, contribution aux débats internationaux/agenda urbain mondial, ...).

L'ADU sera résolument engagée dans ces perspectives qui font écho à un certain nombre de préoccupations locales.

Les enjeux locaux du positionnement de l'ADU

Des documents de planification renouvelés

Les recompositions territoriales des dernières années ont produit une nouvelle géographie administrative aujourd'hui stabilisée ainsi que le renouvellement d'un certain nombre de documents stratégiques. Au-delà des procédures à conduire, les enjeux portent désormais sur la mise en œuvre et le suivi des objectifs exprimés dans les documents de planification et de programmation établis, ainsi que sur la capacité à en faire des outils du dialogue inter-territorial. Ce mouvement de structuration se

poursuivra vraisemblablement dans les prochaines années, avec par exemple la normalisation du PLU intercommunal ou encore le besoin de développer des démarches de plus en plus intégrées pour gérer la complexité et l'interdépendance des composantes du développement local. Ces tendances appellent également sur les territoires voisins de l'agglomération une demande croissante d'ingénierie. L'expérience capitalisée par l'ADU doit ainsi être valorisée pour répondre à ces attentes.

Les nouvelles données du développement local

Parallèlement, la compréhension des dynamiques territoriales et les capacités prospectives de l'ADU sont largement interpellées. En effet, les mutations à l'œuvre sur nos territoires sont multiples : changement climatique, transition démographique, mutations économiques dans les chaînes de valeur mondiales et de la distribution des revenus entre territoires, révolution numérique, transition énergétique, ... Elles nécessitent d'être éclairées pour permettre d'y répondre de la manière la plus adaptée possible et accompagner en ce sens les adhérents de l'ADU. Ces préoccupations se doublent aujourd'hui de problématiques plus sectorielles à anticiper concernant par exemple l'évolution des mobilités, du commerce ou encore de l'accès aux soins. Par ailleurs,

malgré sa situation en pivot avec d'autres territoires, à la différence de ses voisins, le Nord Franche-Comté reste relativement aveugle sur son environnement transrégional et transfrontalier. Les capacités d'observation territoriale de l'ADU doivent donc continuer à s'étoffer pour faciliter le déploiement de politiques publiques cohérentes, en valorisant toujours sa connaissance du terrain pour enrichir les analyses. A l'heure de l'intelligence artificielle et de l'open Data, la valeur ajoutée et la signature de l'expertise ADU provient de sa connaissance du terrain et de sa capacité à croiser l'analyse de la donnée et la compréhension des contextes pour produire de l'aide à la décision.

L'évolution des modes d'intervention publique

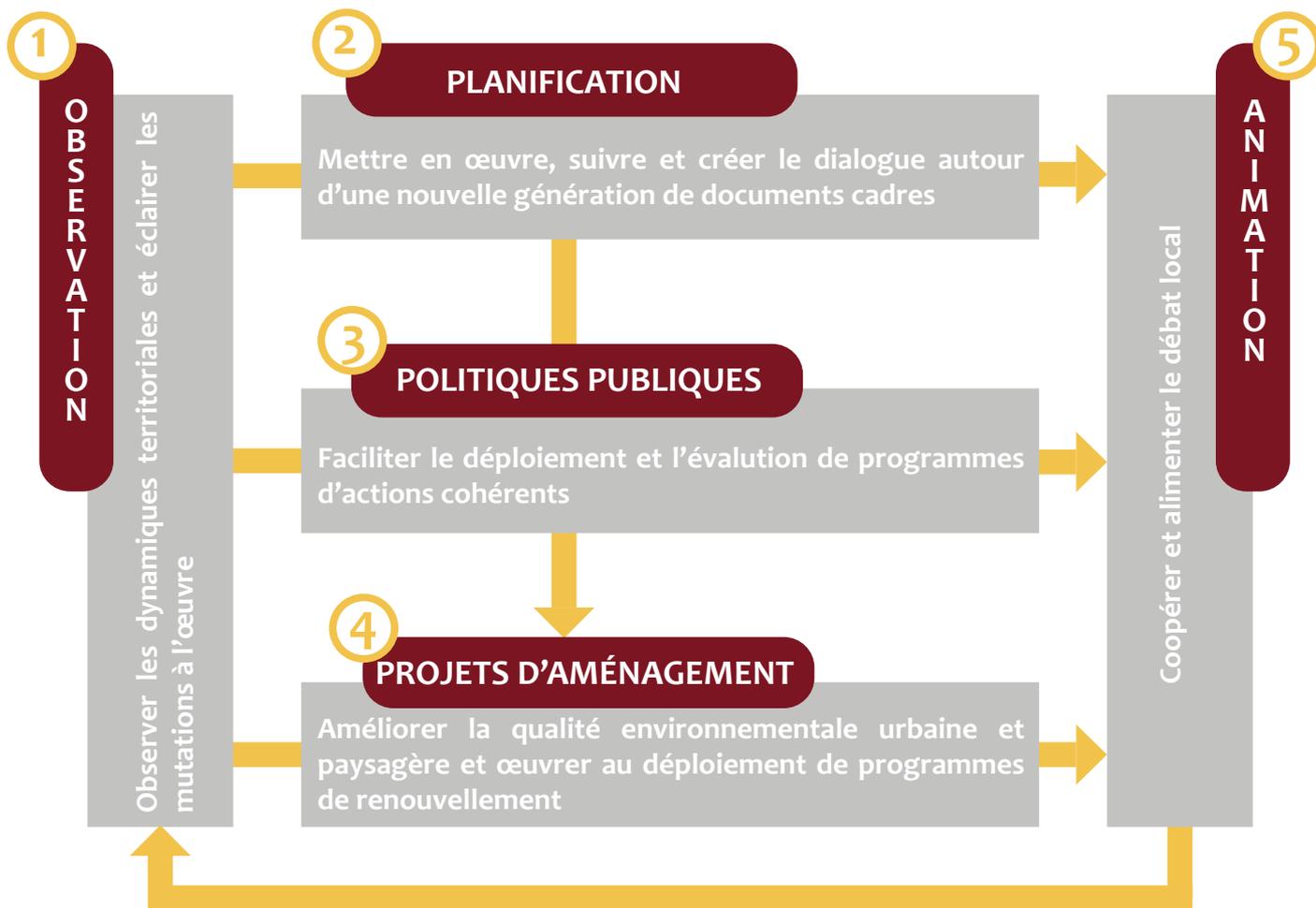
Enfin, dans un contexte de baisse des moyens financiers publics, les pratiques de l'urbanisme « techniciste » et de construction de projets sont amplement questionnées et nécessitent à tous niveaux de développer un urbanisme « négocié ». De l'intention à la concrétisation des actes d'aménagement, l'exercice de la participation citoyenne, de la contractualisation publique, du partenariat avec les acteurs associatifs et

économiques, est devenu une nécessité qui concourt à l'efficacité de l'action publique. Les savoir-faire de l'ADU en termes d'animation et de concertation, ainsi que ses capacités à créer ou mobiliser un partenariat dans des modes informels, doivent être mobilisés à cet effet. Ils permettent aux collectivités d'user de leur droit à l'expérimentation pour produire de nouveaux modes d'intervention publique.

Les orientations des travaux de l'ADU pour la période 2021-2023

Compte tenu des défis identifiés, les orientations suivantes sont définies pour guider les travaux de l'ADU dans les trois années à venir. Au croisement des

objectifs d'activité et des axes de compétence, elles se déclinent selon cinq axes qui peuvent être résumés de la façon suivante :



Ces cinq axes orientent la définition des programmes de travail annuels et les missions prioritaires de l'ADU. Ils sont développés dans les pages suivantes.

1

OBSERVATION

Objectiver les dynamiques territoriales et éclairer les mutations en cours

RAPPEL DES ORIENTATIONS TRIENNALES

Le suivi des évolutions du territoire constitue un socle majeur de l'activité de l'ADU indispensable à la conduite de l'ensemble de ses autres missions et à la pertinence de ses analyses. Il permet à l'ensemble des membres de l'ADU de disposer d'un centre de ressources mutualisé, ancré dans les réalités locales. A l'heure de la généralisation de la donnée ouverte en libre accès, le rôle de l'ADU doit être de structurer cette donnée pour la rendre intelligible, de l'exploiter et de la partager pour développer la connaissance et de l'interpréter pour anticiper les évolutions du territoire et l'inscrire dans une vision prospective.

Sur le fond, comme évoqué précédemment, les modes de développement des territoires sont aujourd'hui profondément questionnés par un ensemble de mutations en cours, globales ou plus locales mais aux incidences concrètes sur le fonctionnement, l'organisation ou l'aménagement de l'espace.

Dans cette perspective, l'ADU organise, recherche et exploite les données avec une véritable plus-value apportée par sa relation de proximité avec les territoires sur lesquels elle intervient, en les

enrichissant de sa connaissance du terrain et en les mobilisant pour appréhender les défis actuels et futurs du développement et de l'aménagement.

Les principaux objectifs d'activité fixés dans les orientations triennales sont de :

- continuer à enrichir le système d'information de l'ADU, en veillant à augmenter sa qualité (précision géographique, continuité historique, fiabilité, ...),
- partager régulièrement la connaissance issue du traitement des données ainsi intégrées,
- développer les analyses orientées sur la compréhension d'évolutions de fond ou de phénomènes émergents dont les conséquences territoriales doivent être anticipées ;
- faire évoluer en véritable observatoire le socle de connaissance approfondie constitué pour le suivi de l'urbanisation et du foncier.

A RETENIR en 2023

Une observation plus stratégique :

- *Intégrer un cadre stratégique nouveau aux niveaux européen, national, régional (SRDEII, SRADDET) ou plus territorialement (SCOT, politiques publiques)*
- *Consolider les approches visant à construire une connaissance multi-partenariale des dynamiques territoriales*
- *Traiter de manière transversale les enjeux climat biodiversité dans toutes les interventions*
- *Eclairer les mutations dans les chaînes de valeur industrielles et au niveau sociétal (rapport au travail, comportements d'achat...)*
- *Accélérer le passage de l'observation à la stratégie opérationnelle dans les aménagements*

Structuration de la donnée

Système d'information géographique et bases de données

Dans le cadre de ses missions permanentes, l'ADU est amenée à **capitaliser des données cartographiques et statistiques** diverses couvrant des thématiques aussi variées que celles des déplacements, de l'économie, de l'environnement, des équipements et services, du foncier, de l'habitat, de l'occupation des sols, du patrimoine, du paysage ou de la réglementation. Alliées aux observations de terrain, elles permettent de produire une connaissance fine des territoires et de leurs évolutions, afin d'alimenter la réalisation des études et l'analyse des dynamiques territoriales. En 2023, de nouvelles données seront intégrées à ce socle pour renforcer la connaissance des questions liées à l'énergie, au climat et à la biodiversité.

En outre, fin 2017, l'ADU a fait le choix d'acquérir la solution « Datagences » pour gagner en efficacité dans la gestion et le traitement des données brutes issues de l'Open Data. Cet entrepôt de données est mis à jour annuellement et facilite des comparaisons nationales à toutes les échelles de territoire. Il permet de fiabiliser la production de diagnostics et d'économiser le temps de recherche et de capitalisation de ce type de données au profit de l'analyse ou de l'intégration de données locales. Cette solution a désormais vocation à être enrichie par la création d'un entrepôt de données propres à l'ADU. Des indicateurs utilisant des données locales issues des conventions partenariales et des indicateurs créés pour le besoin de nos études seront implémentés.

Base de données des documents d'urbanisme du Pays de Montbéliard

L'ADU entretient et met à jour semestriellement la base de données des PLU et cartes communales à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le respect des normes du CNIG afin de pouvoir

également assister les communes dans le **versement de leurs données sur le géoportail de l'urbanisme**, obligation légale depuis 2020.

Base de données foncières

En 2023, l'ADU renouvellera son enquête bisannuelle auprès des communes de Pays de Montbéliard Agglomération afin d'**actualiser sa base de données sur le foncier**. Ces rendez-vous communaux permettront ainsi de vérifier la mise à jour des informations concernant :

- Les dents creuses,
- Les zones à urbaniser des PLU et espaces constructibles des cartes communales,
- Les espaces sous-occupés,
- Les espaces mutables et les friches,
- Les disponibilités restantes en zones d'activités,
- Les espaces adaptés à l'accueil d'activités de diversification de l'agriculture,
- Les projets en cours sur le territoire ainsi que les opérations d'habitat programmées à court terme.

Ces informations permettront à l'ADU d'établir les bilans intermédiaires de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale et du Programme Local de l'Habitat et de préparer les bilans triennaux d'artificialisation des sols.

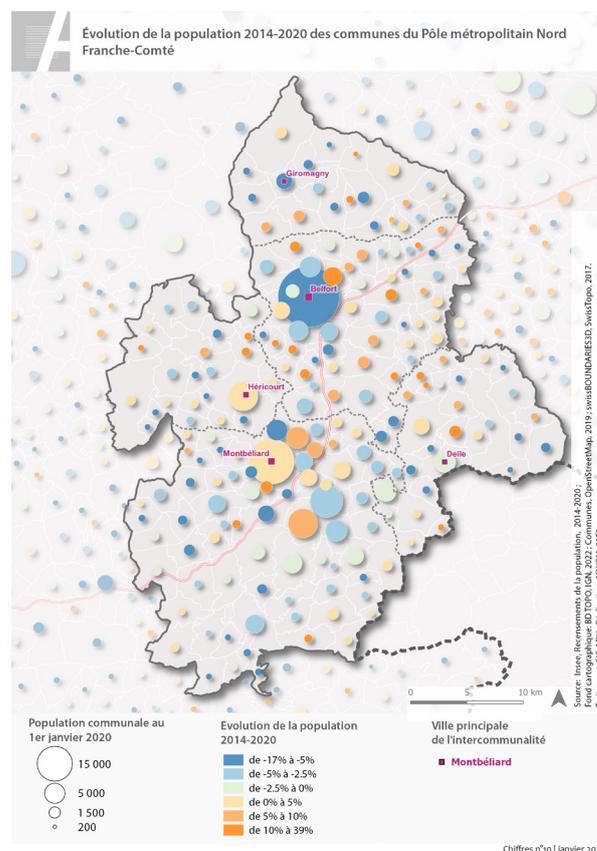


Portraits statistiques

Les portraits statistiques représentent une première valorisation des données exploitées par l'agence. Ils prennent différentes formes :

- **portraits communaux et intercommunaux** produits annuellement sur les territoires d'intervention de l'agence, organisés autour des thématiques de la démographie, de la socio-économie et du logement,
- **collection « chiffres »** mettant en évidence des indicateurs clés sur diverses thématiques de l'aménagement du territoire : démographie médicale NFC, énergie, construction neuve, consommation foncière...
- **data-visualisation** : accès en ligne à des indicateurs clés. Aujourd'hui, l'ADU alimente les indicateurs des transactions immobilières dans le cadre d'un groupe de travail régional porté par l'Etat.

L'ensemble des données capitalisées à l'ADU sont à disposition de ses membres et peuvent faire l'objet d'extractions à la demande en fonction des besoins spécifiques exprimés.



Atlas

L'ADU réalise et met à jour plusieurs atlas permettant d'accéder à des informations statistiques et cartographiques concernant des sites ou quartiers.

Atlas des zones d'activités économiques du Pays de Montbéliard

Une **édition renouvelée de l'Atlas des zones d'activités** sera réalisée en 2023 pour inclure certaines dispositions fixées par la loi Climat et Résilience. L'Atlas des ZAE intègrera ainsi :

- de nouvelles zones : 11 zones commerciales, la partie Sud du site industriel Stellantis acquise par PMA ainsi que les sites du moto-cross d'Ecot et des Gros Pierrons,
- de nouvelles informations concernant les propriétaires et occupants ainsi que la vacance.

Une analyse globale de ces informations sera réalisée pour mettre en évidence les **enjeux de gestion et de valorisation de ces zones** en identifiant notamment leurs capacités de densification, de renaturation et de mutualisation des espaces extérieurs.



Atlas des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Pays de Montbéliard Agglomération

Pour accompagner la démarche d'évaluation du Contrat de Ville Unique 2015-2023 de l'agglomération du Pays de Montbéliard, l'ADU a réalisé un atlas des quartiers QPV et assure la mise à jour annuelle de ses indicateurs.

Le CVU arrivant à échéance en 2023, un **bilan des évolutions de chaque quartier** sera réalisé concernant des indicateurs socio-démographiques, de diversité du parc de logements, d'emplois et de réussite scolaire.

Atlas des espaces mutables du Pays de Montbéliard

En 2022, l'ADU a produit la première version d'un atlas des espaces mutables permettant d'accéder à une base de connaissance des caractéristiques principales des 215 sites repérés. Cet atlas sera mis en ligne sous la forme d'une **application cartographique** dès 2023. Les fiches de chaque site seront complétées avec des

Il sera mis en perspective des évolutions constatées à l'échelle de l'agglomération pour permettre à la gouvernance du contrat de ville de mesurer les retombées des actions portées spécifiquement sur ces quartiers.

En 2023, le format et le périmètre de cet atlas pourra être questionné selon la nouvelle géographie prioritaire définie à l'échelle nationale et les objectifs fixés aux prochains CVU.

informations plus stratégiques au fur et à mesure de l'évolution de la connaissance. Elles feront ainsi apparaître le niveau d'enjeu par rapport au projet de territoire, la nature souhaitable de la reconversion, la dureté foncière ou encore leur indice de mutabilité.



Développement de l'observation dans un sens plus stratégique et partage de la connaissance

Observatoire de l'Habitat du Pays de Montbéliard Agglomération

En 2022, l'ADU a mené un travail de refonte de son observatoire de l'habitat, rendu obligatoire pour les collectivités dotées d'un Programme Local de l'habitat par la loi Climat et Résilience.

Plusieurs raisons ont motivé cette évolution :

- l'approbation du SCoT et du PLH qui fixent de nouvelles orientations cadres pour la politique du logement,

- la prise en compte de nouveaux indicateurs de suivi fixés dans la loi Climat et Résilience,
- le besoin d'alimenter les débats de la collectivité sur la politique d'urbanisme et sur l'artificialisation des sols,
- des attentes de l'agglomération concernant la connaissance du marché de la construction neuve (commercialisation des opérations d'urbanisme, stock de logements, prix...),
- et enfin, l'intégration d'indicateurs de mesure de la contribution du secteur de l'habitat aux objectifs nationaux de transition écologique.

En 2023, une première version de cet observatoire version loi Climat et Résilience sera réalisée. Elle alimentera les débats sur le bilan à mi-parcours, au sein de la commission « Urbanisme et Habitat », des cinq secteurs de gouvernance du PLH et du Conseil Communautaire.

Les informations de cet observatoire seront également exploitées et valorisées dans le cadre de différentes publications de l'Agence :

- La collection « chiffres » proposera des indicateurs clés pour comprendre l'évolution spatiale du parc et mesurer le niveau d'intégration de critères environnementaux

et énergétiques dans les nouvelles opérations,

- Une publication des dynamiques du marché de l'habitat rendra lisible les trajectoires de construction neuve, d'évolution de la vacance immobilière et de modernisation du parc ancien.



Observatoire des espaces mutables du Pays de Montbéliard

L'année 2022 a été consacrée à un travail de définition, de recensement et de caractérisation des espaces mutables, ayant débouché sur la production d'un premier rapport d'analyse et d'un Atlas composé d'une fiche descriptive de chaque site.

Les informations recueillies, par enquête de terrain et assemblage de données géographiques, statistiques et règlementaires facilement accessibles, offrent une meilleure connaissance de la localisation, du nombre et du type d'espaces mutables du territoire ainsi que de leur potentiel foncier. Pour mieux appréhender ces espaces et préparer leur remobilisation, **les informations de l'atlas seront complétées et qualifiées** progressivement sous différents angles.

- **Améliorer la connaissance** de ces espaces n'est pas aisé. Les données sont complexes, hétérogènes, souvent partielles et très évolutives, en particulier concernant l'occupation des biens. La fiabilité des données repose sur des tâches très chronophages d'enquêtes terrain régulières et de croisements de sources différentes. Le travail de qualification des espaces mutables

devra ainsi s'appuyer sur l'animation d'un **réseau partenarial et une recherche de mutualisation des informations** pour être efficace.

- **Evaluer les potentialités de chaque espace** à partir de deux indicateurs principaux :
 - Un indicateur destiné à **qualifier les enjeux** afin d'évaluer la nature préférentielle d'une reconversion (économique, urbaine, environnementale...) et son niveau d'intérêt pour le territoire (communal, intercommunal, métropolitain),
 - Un indicateur de **mutabilité** afin d'évaluer le type et l'ampleur des difficultés de mutation. Cette connaissance permet d'identifier la temporalité possible d'un projet de reconversion et de définir une stratégie d'action adaptée.
- **Réaliser des diagnostics sur des thématiques transversales** auxquelles la reconversion des espaces mutables est confrontée. Le risque d'inondation, la pollution des sols, la maîtrise

foncière ou la relocalisation d'activités sont par exemple des problématiques communes à de nombreux espaces mutables.

- **Construire une boîte à outils** décrivant le processus générique de reconversion d'un

espace et les outils pouvant être mobilisés à chaque étape. Ce travail mettra en évidence les acteurs locaux pouvant accompagner chaque étape et les conditions de leur intervention.



Observatoire du foncier

L'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » défini par la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021 a de nombreuses conséquences tant en matière d'observation et de suivi de l'utilisation des sols, que de planification et d'urbanisme réglementaire ou d'aménagement opérationnel. C'est pourquoi, en complément et en appui à ses contributions aux réflexions menées aux échelles nationale et régionale, l'ADU s'efforcera de décrypter localement les moyens, les opportunités et les limites à la mise en œuvre du ZAN dans le cadre de ses travaux de recherche appliquée.

Préparer des bilans qualitatifs d'utilisation des sols

Concernant l'observation du foncier, l'objectif sera de préparer les indicateurs de suivi qui permettront aux collectivités porteuses d'un document d'urbanisme de répondre à leurs obligations en termes de **bilans d'application de ces documents** et d'établissement des **rapports triennaux d'artificialisation des sols** obligatoires à partir d'août 2024.

L'analyse de l'utilisation des sols, pour être objective, ne peut relever d'une simple approche quantitative et comptable. Les choix d'occupation des sols sont en effet à la croisée de besoins territoriaux multiples de développement économique ou urbain, de renaturation, de préservation ou protection... et leur

aménagement dépend de choix de composition des opérations et des caractéristiques initiales du site et de son environnement proche.

Les bilans de consommation ou d'artificialisation des sols devront ainsi mettre en évidence une trajectoire prise par rapport à un objectif national de Zéro Artificialisation Nette mais aussi apprécier la chaîne de valeur dans l'évolution de l'occupation des sols.

Etudier la valeur d'usage du foncier

Pour aider les collectivités à définir des trajectoires de sobriété foncière, il apparaît nécessaire de mener une approche qualitative du foncier permettant de discerner les potentiels fonciers à protéger en raison de leurs valeurs environnementale ou paysagère de ceux destinés à l'urbanisation.

Sur ces derniers, l'approche doit également **permettre d'orienter les choix d'urbanisation vers les espaces à moindre valeur environnementale** et de faire apparaître leur potentiel d'optimisation foncière (densité, mixité) selon leur situation et leur valeur environnementale initiale.

Par cette approche du foncier, la base de données disponible à l'ADU pourra être qualifiée selon une grille d'aptitude à l'urbanisation, en référence à une valeur environnementale initiale.

Observatoire de l'économie

Dans un contexte de mutations profondes, **la structuration de la donnée économique** répond à un besoin de connaissance manifesté par plusieurs partenaires de l'Agence :

- La DREAL et la DDT du Doubs, personnes publiques associées à l'élaboration de documents de planification, pour apprécier la pertinence des projets exprimés dans les documents de planification au regard de leurs dynamiques économiques,
- La Région BFC au titre de ses actions de soutien à l'innovation, d'accompagnement à la transformation de filières ou encore d'adaptation et de qualification de la main d'œuvre,
- PMA, pour mesurer l'impact global des actions de la politique économique communautaire sur l'évolution de l'emploi, du tissu d'entreprises et de sa diversification, des richesses territoriales.

Ainsi, l'Agence engagera en 2023 un travail de benchmark auprès de ses partenaires pour préciser leurs **attentes relatives à un observatoire de l'économie** sur le territoire de PMA. Elle proposera ensuite la structure de cet outil et une gouvernance partenariale. Enfin, elle organisera l'administration des données disponibles pour l'analyse des dynamiques économiques. Le travail d'inventaire des ZAE sera intégré dans cet observatoire.

Vers une observation des mobilités en Nord Franche-Comté

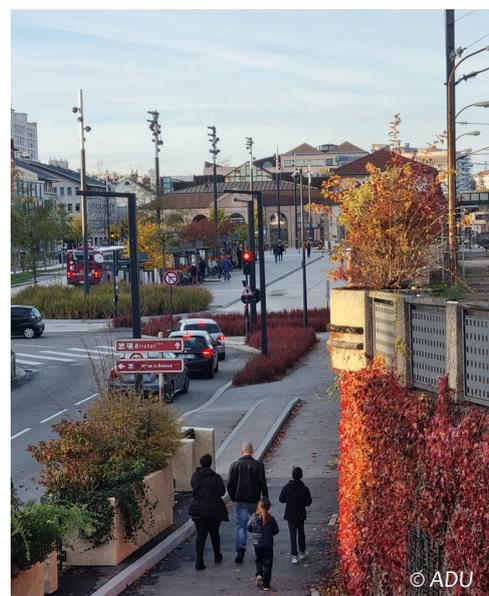
Les Agences d'Urbanisme du Nord Franche-Comté poursuivront le **travail préparatoire au lancement d'une Enquête Mobilité Certifiée Céréma (EMC²)** engagé en 2022 en partenariat avec le Pôle Métropolitain, les 5 EPCI et le Céréma. Elles interviendront en particulier sur la définition des zones fines de tirage, l'élaboration du questionnaire web, l'identification des questions locales et pour l'analyse technique des candidatures reçues pour réaliser l'enquête à partir de l'automne 2023. Elles assureront un suivi de la collecte des données et de la réalisation de l'enquête et seront force de proposition en cas de besoin d'ajustement.

En parallèle, les agences amorceront un travail de **définition d'un observatoire des mobilités**, qui constitue l'une des actions de la feuille de route du comité de projet « transports et mobilités » du pôle métropolitain. Celui-ci permettra de capitaliser les résultats de l'EMC² et de les croiser avec une approche territoriale afin de mettre en évidence les enjeux de structuration des mobilités métropolitaines.

Cette préfiguration d'un observatoire comprendra notamment :

- La définition de ses objectifs, l'identification et le recueil des données mobilisables pour chacun d'eux,

- La définition d'indicateurs d'organisation territoriale, de suivi des flux tous modes, d'évolution de l'offre de mobilité et d'organisation des AOM,
- La définition du partenariat à associer et du mode de gouvernance,
- Le maquettage de l'observatoire.



2

PLANIFICATION

Créer le dialogue autour d'une nouvelle génération de documents cadres

RAPPEL DES ORIENTATIONS TRIENNALES

Les besoins d'ingénierie sont importants pour accompagner l'ensemble des territoires dans des démarches de planification.

Localement, plusieurs documents (SRADDET, SCoT, PLH, ...) sont désormais approuvés - ou en voie de l'être - exprimant des stratégies de développement et d'aménagement renouvelées sur des territoires qui se sont élargis récemment. Tout en poursuivant son appui à l'évolution des documents d'urbanisme, l'ADU portera ses efforts sur le partage du contenu de ces documents avec les élus, ainsi que sur l'organisation du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation des objectifs exprimés. L'enjeu est également de s'appuyer sur ces outils pour construire le dialogue entre les territoires.

La généralisation de la couverture des territoires par des documents de planification conduit par ailleurs l'ADU à mettre à disposition des territoires voisins son expertise réglementaire, technique et méthodologique ainsi que sa capacité à animer un partenariat autour d'un projet.

Enfin, dans ces différents cadres, l'objectif de l'ADU est de s'inscrire dans une démarche de progrès qui

intègre et expérimente des réponses aux grands défis de la transition écologique exprimés par les politiques nationales, concernant par exemple l'adaptation au changement climatique, l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette », la décarbonation.

Pour cela, l'ADU :

- sensibilisera aux effets des évolutions législatives et réglementaires sur les démarches de planification et les interprétera pour en faciliter le déploiement aux échelles locales,
- contribuera activement au suivi et à la mise en œuvre des objectifs portés par les différents documents cadres,
- continuera à produire et concevoir les documents d'urbanisme intercommunaux, SCoT et PLUi, répondant à l'intérêt partenarial,
- poursuivra sa mission permanente d'assistance conseil auprès de ses membres.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre pour l'élaboration, la révision ou la modification de PLU communaux et de cartes communales, dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

A RETENIR en 2023

- **Outillage et accompagnement à la mise en œuvre du SRADDET**
- **Préfiguration d'une démarche Inter-Scot Nord Franche-Comté**
- **Révision du SCOT Doubs Central**
- **Accompagnement des collectivités sur leur PLU(i) et cartes communales**
- **Planification énergétique et documents d'urbanisme**

Accompagnement de la mise en œuvre du SRADET de Bourgogne Franche-Comté

Les cahiers du SRADET : opus Economie de proximité

Le SRADET de Bourgogne Franche-Comté, approuvé le 16 septembre 2020, se décline en 35 objectifs opérationnels avec lesquels SCoT et PLUi doivent désormais être compatibles. Les agences d'urbanisme de la région sont mobilisées pour faciliter l'appropriation de ces objectifs et proposer aux territoires des pistes pour faciliter leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, la Région Bourgogne Franche-Comté souhaite réaliser une collection de publications opérationnelles dans le cadre du déploiement du SRADET : les cahiers du SRADET. Ce travail devra porter une ambition de planification et d'opérationnalité. En effet, les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. **Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre de plusieurs sujets portés par la Région** (vieillesse de la population, économie de proximité, nouvelles modalités de travail, tensions concernant le coût de l'énergie...).

Les cahiers du SRADET interviendront en aval de l'exercice de dialogue prospectif conduit avec ICI 2050. La contribution des agences d'urbanisme ne visera pas à aborder l'enjeu, mais bien les conditions de mise en œuvre concrète dont disposent les collectivités, en

particulier dans le cadre des SCOT, PLU(i) et lors de la conception de projets d'aménagement.

Après avoir travaillé sur le sujet du vieillissement démographique en 2022, les agences d'urbanisme régionales s'investiront en 2023 sur celui de l'économie territoriale de proximité. Co-construite avec les services de la prospective, de l'aménagement et de l'économie de la Région, cette étude comprendra un premier volet de mise en contexte et d'analyse des mécanismes de création et de fixation territoriales des richesses des activités relevant de l'économie de proximité. Le second volet, porté par les agences d'urbanisme, s'attachera à **exprimer des préconisations d'urbanisme et d'aménagement** permettant aux collectivités d'agir à chaque étape du cycle de l'économie territoriale.



Centralités régionales

La Région utilise le concept de centralité dans différents cadres : définir l'armature territoriale régionale du SRADET, identifier les communes éligibles au dispositif centralités rurales en Région, ou encore dans ses échanges sur l'élaboration des SCoT et PLUi avec les territoires. Selon la définition, l'échelle d'appréciation ou le caractère statique ou dynamique considérés, les centralités concernées peuvent varier en termes de taille et de périmètre.

L'étude réalisée en 2020 par les agences d'urbanisme régionales a permis d'identifier les communes régionales qui exercent un rôle de centralité pour leur bassin de vie. Les services de la Région souhaitent questionner les contours de ces centralités dans la

mesure où certaines communes, sous l'influence d'une commune plus importante, ne sont pas identifiées en tant que centralité malgré leur offre économique et urbaine. L'élargissement du panel de communes qualifiées de centralités doit permettre aux services de la Région de disposer d'une vision territoriale plus fine lors de leur participation à la définition de projets de SCoT ou PLUi et plus adaptée au suivi de ses politiques publiques.

Inventaire régional des friches

A l'échelle régionale, la connaissance des friches est très hétérogène. De nombreuses initiatives sont portées aux échelons locaux pour recenser ces espaces, selon des moyens et méthodes variables et avec des niveaux d'information différents en termes de localisation, qualification, caractérisation et évaluation des capacités de mutation.

Dans un objectif d'équité territoriale, notamment au regard des politiques publiques de soutien à la reconquête des friches, mais aussi d'accompagnement à l'atteinte des objectifs de ZAN, la Région BFC sollicite les agences d'urbanisme pour définir, en partenariat avec les services de l'Etat et l'AER, **un référentiel**

commun de données pour identifier et caractériser les friches du territoire régional.

Un protocole de récupération des données auprès des EPCI sera construit dans un objectif d'interopérabilité avec celui de l'AER concernant le recensement des ZAE afin de rationaliser le renseignement des données par les EPCI. Il sera expérimenté sur un territoire test et ajusté selon le retour utilisateur.

Traduction de l'objectif « ZAN » dans les documents de planification

La loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021 définit un échéancier de mise en compatibilité progressive de l'ensemble des documents de planification avec l'objectif national d'atteinte du ZAN à l'horizon 2050. A court et moyen termes, la loi exprime un chaînage complet sur cette dimension de l'économie de la ressource foncière du SRADDET vers les SCoT, puis du SCoT vers les PLU.

L'ADU participera aux **ateliers de concertation conduits par la Région BFC** pour territorialiser les objectifs du ZAN et traiter la dimension qualitative des objectifs du SRADDET. Parallèlement, elle relaiera les orientations prises auprès de ses territoires d'intervention en veillant à en **faciliter l'appropriation** et la déclinaison dans les documents d'urbanisme.

Planification par les SCoT

Animation du Comité de Projet « Aménagement » du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

En 2022, le comité de projet en charge des politiques d'aménagement a défini la stratégie intégrée permettant au PMNFC d'être reconduit dans son rôle d'organisme intermédiaire pour l'axe urbain du FEDER. Dans un contexte de territorialisation des objectifs de ZAN à l'échelle métropolitaine par la Région, ce comité souhaite **engager une réflexion sur l'aménagement du territoire du NFC.**

Dans la continuité de leur mobilisation sur la stratégie intégrée, les agences d'urbanisme participeront à

l'animation d'échanges techniques et politiques destinés à mettre en lumière les **enjeux de coordination de stratégies d'aménagement des EPCI à l'échelle du pôle.** Elles mutualiseront dans ce cadre certains de leurs travaux, en particulier sur l'identification des potentiels fonciers et des espaces mutables.

Ces travaux seront de nature à faire émerger des enjeux de planification communs par les SCoT ou PLU du NFC.

Mise en œuvre du SCoT du Pays de Montbéliard

Approuvé en décembre 2021, le SCoT du Pays de Montbéliard constitue désormais un cadre de référence et de cohérence des politiques de l'agglomération. L'ADU portera plusieurs actions pour faire vivre ce document cadre.

Communication pédagogique et sensibilisation

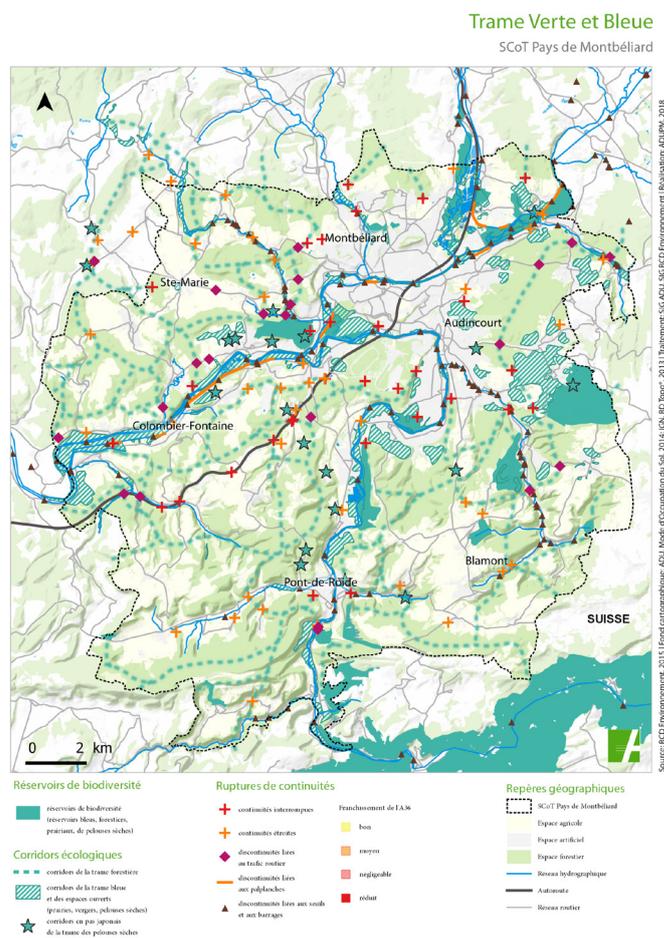
Un document de synthèse du SCoT, intitulé « Destination 2040 », a été produit en 2022. Il servira de support à l'organisation de **séries d'échanges avec différents publics au cours de l'année 2023** dans le but de faciliter son appropriation, de partager collectivement l'interprétation de ses dispositions principales et d'échanger sur les modalités de sa mise en œuvre dans les PLU, Cartes Communales et les projets d'urbanisme.

Un outillage au service de la mise en œuvre des orientations du SCoT à déployer dans le temps

Au-delà de ces éléments, l'ADU est un support aux collectivités pour décliner le SCoT :

- dans les PLU, en mettant à disposition des ressources existantes (guide de la mise en œuvre de la TVB, étude paysagère, analyse foncière, valeur agronomique des terres) et en donnant des indications sur les possibilités de **traduire les orientations du SCoT dans les PLU** ;
- en apportant son expertise en urbanisme pour **définir des projets d'aménagement** répondant aux orientations qualitatives qu'il fixe ;

- dans la **définition de politiques sectorielles** destinées à définir des programmes d'actions cohérents (mobilités, économie, commerce...).



Accompagnement de la révision du SCoT Doubs central

Dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'ADU poursuivra son accompagnement à la révision du SCoT qui entre en phase de définition des prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs, suite au partage du Projet d'Aménagement Stratégique fin 2022.

En parallèle et sur la base des éléments transmis par URBiCAND, elle **organisera et animera des échanges avec les élus locaux pour les informer sur les interactions existantes entre le SCoT et les documents d'urbanisme communaux**. Il s'agira de mettre en évidence les incidences concrètes de l'application des prescriptions définies dans le DOO.

En complément, l'ADU réalisera des **fiches pédagogiques destinées à faciliter l'appropriation**

et la traduction des principales orientations et prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme. Pour chaque sujet traité, ces fiches exposeront :

- les dispositions du SCoT concernées et leur fondement, de manière illustrée et pédagogique, afin de favoriser leur compréhension,
- les différentes possibilités de leur traduction dans les PLU et les leviers opérationnels pouvant être mobilisés aux étapes de mise en œuvre,
- les acteurs opérationnels concernés et leur rôle.

Accompagnement de PLU intercommunaux

La loi ALUR a transféré la compétence PLU aux intercommunalités, sauf minorité de blocage, pour inciter une gestion de l'urbanisme aux échelles intercommunales. Celles-ci sont en effet plus adaptées à la prise en compte des défis actuels du logement, des déplacements, du développement économique ou encore de l'environnement. Ainsi, à l'échelle nationale, plus de la moitié des EPCI ont désormais la compétence PLUi. L'ADU est en mesure d'accompagner les intercommunalités s'engageant dans l'élaboration d'un PLUi, dès lors qu'elles adhèrent à l'association.

Communautés de Communes Rahin et Chérimont

Depuis 2018, l'ADU conduit une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté de communes Rahin-et-Chérimont qui a prescrit l'élaboration de son PLUi en 2017. L'ADU apporte dans la durée son expertise technique pour garantir le bon déroulement de la procédure, et assurer l'interface avec les prestataires retenus. Elle assure également la production régulière de supports de communication et de concertation afin de faciliter l'appropriation par tous des enjeux du PLUi. En 2023, cet accompagnement concernera le suivi de **l'établissement du dossier pour son arrêt par le conseil de communauté.**

Sur le fondement des dispositions de ce projet, l'ADU construira les **indicateurs de suivi de la mise en œuvre** afin de préparer les débats annuels de la communauté de communes sur la politique de l'urbanisme et le bilan du PLUi à 6 ans. Les indicateurs seront renseignés et constitueront le temps de référence pour l'évaluation du document dans le temps.

Communautés de Communes du Triangle Vert

L'ADU poursuivra sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la communauté de communes du Triangle Vert, dont l'élaboration du PLUi a été engagée en 2022. Dans ce cadre, elle apportera son concours pour le **suivi de la phase de diagnostic et d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.** Son rôle consistera à :

- faciliter les échanges entre la collectivité et le maître d'œuvre du PLUi,
- s'assurer de la bonne intégration des dispositions du Code de l'Urbanisme, des documents de rang supérieur et des politiques publiques de la collectivité,
- veiller à la qualité de la conduite du projet et au respect des engagements contractualisés entre la collectivité et son maître d'œuvre.

Gestion des PLU et cartes communales

Mission permanente d'assistance conseil en urbanisme réglementaire

Pour apporter à ses adhérents un service complet de conseil en urbanisme réglementaire, l'ADU propose aujourd'hui un éventail de prestations :

- des **conseils rapides** sur toute question concernant la gestion, l'application ou l'évolution des documents d'urbanisme,
- la **réalisation de procédures de modification simplifiée** ou de mise à jour des documents d'urbanisme,
- la mise à disposition d'un **guide des procédures**, accessible aux membres sur le site internet de l'ADU et régulièrement actualisé en fonction des évolutions réglementaires,
- la **numérisation aux normes CNIG** et le versement sur le géoportail de l'urbanisme des documents d'urbanisme de ses communes adhérentes (obligatoire pour toute nouvelle procédure approuvée à compter de 2020),

- une **veille juridique**, accompagnée de la mise en ligne trois fois par an d'un bulletin d'actualités, destinée à anticiper les obligations issues des nouvelles dispositions législatives concernant les documents d'urbanisme,
- un suivi de l'élaboration et une **analyse des contenus des documents cadres** à portée prescriptive, tels que les plans de prévention des risques d'inondation ou le SRADDET, afin de faciliter leur application locale.

Ce service s'accompagne de chantiers internes visant à harmoniser les méthodes de conduite de projet concernant les documents d'urbanisme, dans un souci d'amélioration continue.

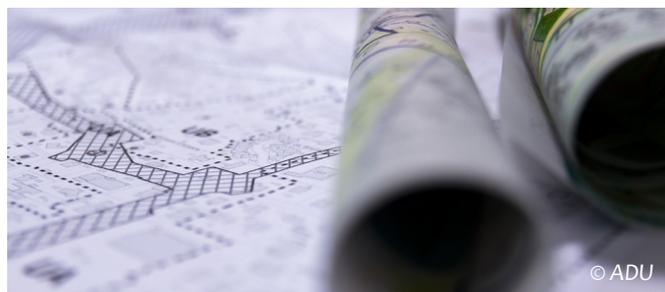
Accompagner les communes du Pays de Montbéliard dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT

Face au volume de documents d'urbanisme à mettre en compatibilité avec le SCoT identifié en 2022 (48 documents), L'ADU mettra à disposition des communes adhérentes une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour les accompagner dans l'évolution de leur document :

- choix de la procédure à conduire,
- établissement de la délibération du conseil municipal et des actes administratifs d'engagement de la procédure,
- établissement du dossier de consultation d'un prestataire de service pour le lancement d'un appel d'offres,

- analyse des offres et choix du lauréat.

Pour les procédures de mise en compatibilité par modification, identifiées par le Bureau fin 2022, l'ADU pourra prendre en charge leur réalisation dans un cadre contractuel.



Intégrer les enjeux énergétiques dans les PLU

L'engagement de plusieurs révisions de PLU en 2023 permettra à l'ADU de définir et d'expérimenter une méthode de prise en compte des enjeux énergétiques. Si la portée de ces documents est relativement limitée réglementairement, la conduite de la démarche offre

l'opportunité de **sensibiliser** les élus, d'**identifier des potentiels de sobriété ou de production d'énergie renouvelable**, et de faire émerger des projets opérationnels.

Elaboration d'un guide de traduction du SAGE dans les documents d'urbanisme

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin de l'Allan, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie en plusieurs commissions thématiques en 2022 pour définir un contrat de bassin. Les agences d'urbanisme de Belfort et de Montbéliard, associées à ces travaux en qualité de membres de la CLE, ont été désignées pour réaliser l'une des actions de ce contrat : l'élaboration d'un guide de traduction du SAGE dans les documents d'urbanisme.

Ce travail doit permettre une **prise en compte plus intégrée des problématiques liées à l'eau lors de l'élaboration de ces documents**. Il identifiera également les outils réglementaires dont ils disposent pour faciliter la mise en œuvre d'actions de gestion, de prévention et de protection de la ressource en eau.

3

POLITIQUES PUBLIQUES

Faciliter le déploiement et l'évaluation

RAPPEL DES ORIENTATIONS TRIENNALES

La mise en œuvre des différentes politiques publiques des collectivités s'effectue dans un contexte d'amenuisement des moyens financiers et exige une recherche croissante d'efficacité. L'évaluation de la pertinence des actions menées est ainsi devenue un incontournable de la conduite de ces politiques. Acteur de proximité, l'ADU reste par ailleurs l'une des garantes de la continuité entre les intentions stratégiques et leurs traductions sectorielles.

En exploitant ses capacités d'observation et sa connaissance du terrain, elle continuera ainsi à déployer des tableaux de bord permettant de faciliter les évaluations tout au long de la vie d'un projet, et tâchera d'investiguer de nouvelles thématiques qui puissent les enrichir.

L'évolution des besoins exprimés localement amène en effet à anticiper certaines préoccupations comme celles de la transition énergétique, des conditions de mobilités ou encore de l'adaptation de certains services à la population. Elle appelle en outre des coordinations nécessaires avec les territoires voisins, aux échelles des PETR ou du pôle métropolitain, mais aussi d'un environnement transrégional et transfrontalier spécifique.

Dans ces perspectives, l'ADU :

- conduira des études thématiques facilitant le déploiement de politiques territoriales cohérentes et répondant aux objectifs stratégiques des documents de planification,
- accompagnera ses territoires d'intervention dans le développement d'outils de suivi et d'évaluation et l'animation des échanges permettant la conduite de ces démarches,
- explorera des champs d'intervention possibles de politiques publiques à inventer ou à renouveler, pour répondre aux mutations sociétales et environnementales, en cherchant à mutualiser des informations avec les territoires voisins.

A RETENIR en 2023

- *Production d'énergie renouvelable : évaluer le potentiel photovoltaïque*
- *L'heure des bilans intermédiaires ou finaux pour le CLS, SDAASP et PLH*
- *Indicateurs et critères de suivi des politiques publiques en matière de transition écologique*

Contribution aux dispositifs de suivi-évaluation

L'ADU est mobilisée dans plusieurs dispositifs de suivi-évaluation déployés sur ses territoires d'intervention. Ils font appel selon les besoins à plusieurs de ses savoir-faire : recherche, capitalisation et entretien de données, géolocalisation, structuration d'indicateurs, analyse croisée, conduite, traitement et exploitation d'enquêtes qualitatives, animation des échanges partenariaux.

Opération de Revitalisation du Territoire du Pays de Montbéliard

L'ORT du Pays de Montbéliard, couvrant initialement les villes de Montbéliard et Audincourt, lauréates du programme Action Cœur de Ville, a fait l'objet d'une réécriture en 2022 pour y inclure Pont-de-Roide-Vermondans et Fesches-le-Châtel, lauréates du programme Petites Villes de Demain. Cette nouvelle convention-cadre sera soumise à **signature des parties prenantes au premier trimestre 2023**.

Le dispositif de suivi-évaluation prévalant jusque lors est amené à évoluer de manière à mesurer l'impact global des quatre projets sur la dynamique de revitalisation de l'agglomération et sur chacune des communes concernées. L'intervention de l'ADU pour alimenter ce suivi sera à repositionner en complémentarité avec la mission du chef de projet ORT recruté par PMA en 2022.

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du Pays de Montbéliard

Le dispositif de suivi-évaluation, demandé par l'ANRU, est indispensable pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés mais également pour enrichir le projet en continu. En effet, il doit permettre de veiller d'une part, au respect des objectifs initiaux malgré d'éventuelles évolutions de projets et d'autre part, à la convergence des interventions dans l'intérêt des citoyens dont l'implication doit être favorisée.

Dans cette perspective, Pays de Montbéliard Agglomération avait produit avec l'ADU un tableau de bord à l'appui du dossier de conventionnement avec l'ANRU, dont l'état « 0 » a été établi en 2018-2019. Celui-ci a fait l'objet d'une mise à jour complète à mi-parcours en 2021/2022.

En 2023, le travail d'évaluation sera complété par :

- **la conduite d'une enquête auprès des porteurs de projets**, des responsables politiques et des habitants des quartiers pour mesurer les niveaux de satisfaction des travaux réalisés sur des objectifs transversaux tels que le changement d'image du quartier, la sécurité, la propreté et l'entretien des espaces, la clarté des usages selon les domanialités ou encore le confort d'habiter,

- **la réalisation d'un recueil de recommandations sur la participation citoyenne** à partir de l'analyse des réussites et des écueils constatés sur les initiatives locales. Ce retour d'expérience est destiné à une diffusion régionale et à préparer une évaluation finale du programme.



Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Doubs

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, le département du Doubs a approuvé son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) fin 2017. Ce schéma, articulé autour d'objectifs et d'un plan d'action, est établi pour une durée de six ans.

Les agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard ont conçu en 2018 un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des niveaux de service analysés dans le diagnostic initial. Il est structuré autour de trois catégories d'indicateurs synthétiques :

- l'évolution de l'offre d'équipements et services sur le territoire,
- l'accessibilité aux équipements,
- le niveau de service.

Il est complété par un suivi de la réalisation d'actions sur certaines thématiques relevant directement des champs de compétences du Département

Après la production d'un « temps 2 » du tableau de bord en 2022, l'année 2023 sera consacrée à la **préparation du bilan** de la mise en œuvre du schéma dont c'est la dernière année d'application.



Contrat Local de Santé NFC : bilan de réalisation

Un Contrat Local de Santé a été signé pour le Nord Franche-Comté en octobre 2019 pour la période 2018-2023. L'AUTB et l'ADU se sont mobilisées à cette occasion pour produire un diagnostic de la démographie des professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes) et mesurer la qualité d'accès à cette offre pour les populations. Depuis, les agences d'urbanisme réalisent une mise à jour annuelle des données et indicateurs de suivi de la démographie médicale.

En 2023, elles participeront à l'établissement du bilan de la mise en œuvre de ce contrat concernant **l'évolution de l'offre de soins du territoire et de ses conditions d'accès pour les populations**. A ce titre, seront analysées les évolutions de la démographie médicale et de sa répartition géographique ainsi que celle des établissements de santé. L'objectif sera de mettre en évidence dans quelle mesure les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins ont évolué depuis 2018.

Ces travaux s'inscriront en complémentarité de l'évaluation des besoins de santé réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé et du bilan des actions portées par le Pôle Métropolitain.



Eclairages sur les enjeux de transition énergétique

Appel à Manifestation d'Intérêt communautaire : développement de la production énergétique solaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de transition écologique, l'agglomération de Montbéliard souhaite lancer un Appel à Manifestation d'intérêt pour **développer le photovoltaïque et solariser une partie du patrimoine public du territoire**. L'ADU est mobilisée aux côtés des services de l'agglomération pour effectuer un recensement des propriétés publiques communales et communautaires pouvant

être incluses dans cet AMI.

Parallèlement, PMA étudie l'opportunité de se positionner sur le label « **villes et territoires solaires** » porté par l'ADEME et l'AFNOR. Par l'intermédiaire de sa fédération représentée dans le comité éditorial pour la création du label, l'ADU pourra jouer un rôle relais pour la diffusion de ce label.

Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable : quels potentiels de production représentent les parkings ?

Parmi les dispositions de ce projet de loi, l'une concerne la solarisation des parkings extérieurs de plus de 1500 m² dans un calendrier resserré. Fin 2022, à la lecture du projet de loi, l'ADU a entrepris un exercice de traduction territoriale de cette disposition consistant à :

- Recenser les parkings concernés de l'agglomération de Montbéliard,
- Identifier ceux qui pourraient réellement être équipés de panneaux solaires après avoir défini une série de critères d'exclusion et d'opportunité,
- Evaluer leur capacité de production.

Sur cette base, **un travail partenarial sera engagé avec Enedis et RTE afin de vérifier la faisabilité et le coût de raccordement des installations** au réseau électrique sur quelques communes test de l'agglomération. Ces informations permettront d'alimenter la mise en œuvre de la politique de transition écologique de l'agglomération et d'alimenter l'AMI photovoltaïque. L'expérimentation sera capitalisée dans un objectif de réplique sur d'autres territoires.



Ville de Montbéliard : stratégie de transition énergétique

Face à l'inflation des coûts de l'énergie, la ville de Montbéliard s'est organisée politiquement et techniquement pour prendre des mesures d'urgence afin de maîtriser l'impact sur son budget. Elle souhaite aujourd'hui s'inscrire dans une démarche de plus long terme visant à **améliorer son autonomie énergétique**.

L'ADU accompagnera la ville au titre de son programme de recherche appliquée sur la thématique

énergétique. Il s'agira en particulier de travailler sur l'identification et la quantification des potentiels de production d'énergie renouvelable du territoire et sur les enjeux de mobilités. Une analyse du PLU sera également réalisée pour mettre en évidence le niveau de réponse apporté par ce document aux enjeux énergétiques et identifier les améliorations possibles.

Apport d'expertises thématiques

Zone de Faible Emission : étude d'opportunité

Dans le cadre de la finalisation du programme d'actions de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Pays de Montbéliard Agglomération envisage l'engagement d'une étude d'opportunité pour la création d'une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m). Cette étude s'inscrit également dans la révision en cours du Plan de Déplacements Mobilité.

Pays de Montbéliard Agglomération n'est pas concerné par l'obligation de créer une ZFE-m. Cette étude poursuit les objectifs suivants :

- servir d'outil pédagogique et d'acculturation des élus et des techniciens du territoire,

- faire émerger des actions en faveur de la **qualité de vie** (santé-environnement) et de la qualité de l'air pouvant se traduire sous d'autres formes qu'une ZFE-m.

Le pilotage de cette étude sera confié à Atmo BFC qui a conduit une démarche similaire sur l'agglomération bisontine. L'ADU sera associée pour analyser les caractéristiques socio-économiques de l'agglomération, les documents de planification et définir un périmètre ZFE-m pertinent assorti de propositions d'usages.

Programme Local de l'Habitat du Pays de Montbéliard : bilan à mi-parcours

Un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PLH sera réalisé au second semestre 2023. La gouvernance du PLH, organisée en 5 secteurs territoriaux, sera réunie pour débattre des trajectoires prises en termes de modernisation du parc de logements et de construction neuve.

L'ADU s'associera aux services de PMA pour préparer ces réunions avec la commission « Urbanisme et Habitat » et en assurer l'animation. La **mise à jour du diagnostic foncier et le recensement des programmes de construction neuve** en cours ou

projetés dans le temps du PLH seront exploités afin de dresser un bilan. Des éléments complémentaires seront issus des travaux de l'ADU sur l'observatoire de l'habitat, notamment en termes de **consommation foncière**. Un rapport de synthèse mettra en évidence les trajectoires prises à l'échelle de l'agglomération et de chacun des secteurs et les écarts par rapport aux objectifs. Les enjeux d'une réorientation de la politique du logement ou de régulation de la production neuve seront, le cas échéant, soumis au Conseil Communautaire.



Suivi de la stratégie d'aménagement commercial du Pays de Montbéliard

L'ADU est associée au suivi de l'étude de stratégie de développement commercial confiée par PMA au bureau d'études AID. Les résultats de cette étude permettront notamment d'anticiper l'intégration d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique au SCoT du Pays de Montbéliard. Dans cette perspective, l'ADU est à disposition de son partenaire pour préparer cette prochaine évolution du SCoT et étudier les conditions d'un suivi pérenne des dispositions qui seront retenues. **L'opportunité de mettre en place un observatoire du commerce** sera ainsi évaluée, en intégrant également les besoins d'analyses de l'organisation logistique du territoire (stocks et flux), ce volet étant rendu obligatoire depuis l'entrée en vigueur de la loi « Climat et Résilience » du 21 août 2021.



Restitution de l'enquête « télétravail » de 2022

Suite à une première analyse du potentiel d'emplois télétravaillables de l'agglomération de Montbéliard, une enquête destinée à qualifier l'usage et les perspectives de développement du télétravail a été réalisée auprès des grandes entreprises du territoire. Elle a été complétée par une série d'entretiens qualitatifs avec des acteurs socio-économiques

locaux de l'économie, de l'habitat, du commerce et des loisirs. Les résultats de ces approches qualitatives du télétravail seront débattus avec les acteurs rencontrés et les responsables politiques pour **faire émerger des propositions de prise en compte dans les politiques publiques.**

4

PROJETS LOCAUX D'AMENAGEMENT

Préparer des projets de renouvellement

RAPPEL DES ORIENTATIONS TRIENNALES

Tant les différents documents de planification et de programmation élaborés localement que les politiques nationales relayées par des dispositifs de soutien territorial, portent des priorités partagées concernant le renouvellement urbain et le renforcement des qualités et des valeurs d'usages d'espaces soumis à des effets de déprise. Dans un contexte de territoires sans tension immobilière et de baisse de moyens, ces objectifs nécessitent de plus en plus de faire évoluer les modes d'intervention pour s'inscrire dans des démarches d'urbanisme « négocié » (participation citoyenne, contractualisation publique, partenariat avec les acteurs associatifs et économiques, ...).

Ces préoccupations coïncident avec la volonté de promouvoir de nouveaux modes de développement local dont l'objectif n'est plus de répondre à des logiques de gestion de croissance mais d'accompagner les différentes transitions à l'œuvre. Celle-ci appelle également de nouvelles réponses dans la fabrique de projets.

C'est avec ces prismes que l'ADU accompagnera les collectivités dans leurs actes d'aménagement, complémentairement aux politiques sectorielles. Améliorer les qualités environnementales, urbaines, paysagères et architecturales, favoriser l'émergence de projets de revitalisation d'espaces prioritaires de renouvellement, sont au cœur des préoccupations des territoires d'intervention de l'ADU, qu'elle accompagnera donc en identifiant les leviers les plus pertinents pour concrétiser ces ambitions. Priorité nationale, l'objectif du « zéro artificialisation nette » nécessite parallèlement de faire davantage

reconnaître les valeurs des espaces non construits, par le biais de démarches de projets spécifiques.

Différents axes de travail sont à privilégier par l'ADU :

- De façon générale, sensibiliser les acteurs locaux aux différentes composantes de la qualité urbaine et la promouvoir dans l'ensemble des projets accompagnés, diffuser une culture de l'innovation qui contribue à renouveler les approches de l'aménagement,
- Favoriser l'émergence et accompagner la concrétisation de projets concourant à la revitalisation des centres, à la reconquête de friches ou d'espaces dégradés et au renouvellement des quartiers d'habitat social,
- Soutenir l'élaboration de projets de valorisation et de préservation d'espaces naturels et agricoles, visant à faire reconnaître leurs fonctionnalités au bénéfice de l'ensemble d'un territoire,
- Accompagner les territoires périurbains et ruraux voisins demandeurs d'ingénierie et, plus globalement, se rendre disponible pour appuyer les nouvelles équipes d'élus dans la définition de leurs stratégies territoriales.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre sur des études d'aménagement ou de programmation pré-opérationnelles dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

A RETENIR en 2023

- **Fonds Vert : accompagner la définition de projets de recyclage de friches**
- **Badevel, lauréat de l'appel national Démonstrateur de Ville Durable avec son projet « H2-Bois »**
- **Ecopolis, phase opérationnelle pour la répliation d'expérimentation de dépollution par les plantes**
- **ORT : phase opérationnelle pour les lauréats Petites Villes de Demain**

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Montbéliard

Animation du groupe qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'agglomération du Pays de Montbéliard, l'ADU est chargée d'appuyer l'animation du groupe « qualité urbaine et architecturale » mis en place pour **examiner la qualité de conception et d'insertion urbaine de chaque opération et les conditions de leur gestion**. Initialement mobilisée pour le suivi des projets de construction, de réhabilitation et de résidentialisation de logements, l'ADU étendra désormais son activité aux projets, publics ou privés, d'aménagement des espaces extérieurs et d'équipements en prenant notamment appui sur le « référentiel qualité » élaboré en 2018.

Le rôle défini pour l'ADU est :

- d'analyser les projets en phase de conception avec les maîtres d'ouvrage et leurs maîtres d'œuvre,
- de présenter annuellement au groupe qualité une évaluation des projets après leur livraison, au regard de leur valeur d'usage et de leur insertion urbaine,
- de conseiller les maîtres d'ouvrage concernés sur la gestion d'espaces en attente après démolitions,
- d'enrichir et mettre à jour le référentiel qualité des espaces extérieurs élaboré en phase de préfiguration du NPNRU et les plans guides renouvellement urbain des deux quartiers, mis en perspective à l'échelle des villes et de l'agglomération.

En 2023, trois opérations de diversification de l'habitat sont d'ores et déjà identifiées ainsi que l'aménagement des espaces publics en articulation entre le cœur de quartier de la Petite Hollande et la centralité des Hexagones.

Enrichissement du référentiel pour l'aménagement des espaces extérieurs

En 2023, ce référentiel sera complété pour intégrer des **préconisations favorables à la nature en ville, à la renaturation et au changement climatique**, en déclinaison des orientations fixées par la loi Climat et Résilience :

- Définition d'objectifs de décarbonation et renaturation,
- Analyse des opérations réalisées au regard des enjeux climatiques,
- Préconisations pour tendre vers les objectifs,
- Partage et animation avec les porteurs de projets.

Les futurs aménagements seront ainsi également évalués sur leur contribution à la préservation et à la restauration de la biodiversité en milieu urbain et de leur performance environnementale.

Suivi d'études

L'ADU est associée au suivi de deux études pour lesquelles elle apporte son expertise et sa connaissance des objectifs de renouvellement des quartiers :

- étude de **marketing territorial** engagée en 2021 par PMA et réalisée par les bureaux d'études Nouvelles Marges et Epiceum,
- étude de **restructuration du secteur Coteau Jouvent** de la Petite Hollande, diligentée par la ville de Montbéliard au cabinet de maîtrise d'œuvre Athanor.

Démarche « quartiers résilients »

Le quartier de la Petite Hollande a par ailleurs été sélectionné par l'ANRU pour intégrer la démarche « quartiers résilients », destinée à **amplifier la portée du programme de renouvellement urbain en termes de sobriété, d'inclusion et de durabilité au sens large**. L'ADU participera à l'examen de l'opportunité de rejoindre cette démarche, avec la ville de Montbéliard et l'agglomération. Elle contribuera également, le cas échéant, à établir le dossier d'intention correspondant, composé d'un diagnostic résilience assorti de propositions d'actions. Celles-ci devront s'intégrer dans le projet de renouvellement urbain validé, sa temporalité, et y apporter des améliorations en lien avec trois piliers de la résilience : cadre de vie (habitat, aménagement, énergie), développement local, cohésion sociale.

Renouvellement urbain du quartier Graviers-Evoironnes à Sochaux : assistance technique

Complémentaire, dans le cadre d'une nouvelle convention triennale conclue avec la ville de Sochaux, l'ADU poursuivra son conseil technique pour le déploiement du projet de renouvellement du quartier Graviers-Evoironnes.

Urbaniste Conseil

La mission d'urbaniste Conseil de l'ADU a pour objectif d'**accompagner la mise en œuvre opérationnelle du programme des espaces extérieurs sous maîtrise d'œuvre communale**, ainsi que l'engagement et le suivi des opérations inscrites dans la maquette financière de la convention de renouvellement urbain. A ce titre, l'année 2023 concernera :

- la mise en œuvre de la tranche 2 du programme des espaces extérieurs, en poursuivant la démarche de prise en compte des usages ainsi que l'implication des gestionnaires futurs, des bailleurs et de la maîtrise d'œuvre interne ou externe ;
- la préparation du dossier FEDER PO 2020-2026 en vue de la mobilisation de financements et l'accompagnement de la ville dans le montage de dossiers.

Accompagnement des démarches de participation citoyenne

En 2023, l'ADU poursuivra son assistance à la ville pour

déployer le dispositif d'animation et de concertation des habitants sur le programme de renouvellement du quartier. Elle assurera dans ce cadre :

- des **permanences au « Kiosk »**, la maison du projet du quartier, en lien avec l'actualité des travaux et en mobilisant les porteurs de projets concernés. Un élargissement des sujets abordés sera proposé pour sensibiliser aux enjeux de transition écologique et de résilience du quartier,
- l'animation d'un **stand projet urbain** à l'occasion de la fête du sport,
- l'accompagnement de la ville dans les **réunions de quartier**,
- une participation à l'organisation de **l'inauguration de la plaine de jeux**.



Projets urbains des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du Pays de Montbéliard

Plus généralement, l'ADU poursuivra son suivi des études urbaines menées sur les sept quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui, outre les deux quartiers inscrits au NPNRU, concernent :

- les Champs Montants à Audincourt,
- Champvallon à Bethoncourt,
- les Fougères à Grand-Charmont,
- la Chiffogne à Montbéliard,
- les Buis à Valentigney.

Elle veillera particulièrement à l'adéquation des projets développés avec les principes directeurs formulés dans les plans guides établis sur chacun des quartiers pour conduire leur renouvellement dans la durée. Elle pourra animer les réflexions visant à

définir des stratégies de poursuite de la rénovation urbaine de ces quartiers, articulées aux stratégies patrimoniales des bailleurs.

Elle se tiendra également à disposition des communes de Bavans et d'Etupes, dont les quartiers respectifs de Champerriet et de la Montagne sont désormais sortis de cette géographie prioritaire et sont inscrits en dispositif de veille active, afin d'aider à la mise en œuvre de leurs projets de renouvellement urbain.

Ce suivi permettra d'alimenter régulièrement l'évaluation du contrat de ville unique sur son volet urbain et de contribuer à la mise en œuvre du PLH concernant l'amélioration du cadre de vie des quartiers.

Accompagnement de programmes innovants

Badevel H2-Bois ; le numérique comme levier de transition(s)

Dans le cadre du quatrième programme d'investissement d'avenir et du plan de relance, l'Etat a initié en mai 2021 un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de « démonstrateurs de la ville durable ». Celui-ci vise à créer un réseau national de démonstrateurs à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français. Il s'agit de relever les défis de la ville durable en termes de sobriété, de résilience, d'inclusion et de production urbaine, au travers d'opérations d'aménagement qui concrétisent des projets de transformation de sites, en expérimentant des initiatives à fort impact démonstratif, et qui portent une stratégie de réplication des composantes innovantes du projet. L'objectif est d'accélérer l'inclusion des objectifs de transition écologique dans les projets d'aménagement.

Localement, le projet de la commune de Badevel « living lab H2-Bois » est lauréat de cet AMI. Dans ce cadre, l'ADU fait partie de l'équipe projet mobilisée pour l'incubation puis le déploiement de ce projet. Elle porte une **action d'évaluation qualitative des usages des systèmes innovants développés dans un éco lotissement, des unités d'habitation et dans le réaménagement de la place centrale du village**. La mission consistera à mettre en avant les difficultés et facilités d'usages des systèmes innovants mis en place (systèmes de domotiques ; gestion et valorisation des déchets ; gestion de la consommation d'énergie par intelligence artificielle ; types de matériaux de construction utilisés, ...) afin de sélectionner les solutions affichant la meilleure efficacité et répliquables sur d'autres territoires.



Programme de recherche ECOPOLIS : répliquabilité et sensibilisation au traitement de friches par « phytomanagement »

Aux côtés de PMA, du bureau d'études en ingénierie de l'environnement TESORA (spécialisé en sites et sols pollués) et des deux laboratoires universitaires FEMTO-ST et Chrono-Environnement, l'ADU fait partie de l'équipe lauréate de l'appel à projets générique 2020 de l'Agence Nationale de la Recherche pour

mener le projet ECOPOLIS porté par l'Université de Franche-Comté.

Ce projet vise à expérimenter sur une durée de 3 ans et demi les techniques innovantes de phytomanagement dans le traitement de friches industrielles qui seront développées sur un site de Vieux-Charmont. Dans ce

cadre, l'ADU, avec l'appui de l'AUTB, a la responsabilité de conduire deux volets du programme.

Identification des sites propices aux techniques de phytomanagement dans le Nord Franche-Comté

Après avoir identifié 12 sites propices aux techniques de phytomanagement et rencontré les responsables politiques concernés, les agences d'urbanisme établiront un rapport circonstancié de manifestation d'intérêt des communes. Elles joueront un rôle de médiation entre chercheurs et collectivités volontaires pour engager une démarche visant à concevoir un projet de phytoremédiation. A ce stade, plusieurs pistes sont identifiées avec les communes de Audincourt (site de la gare), Bethoncourt (site de la Lizaine), Colombier-Fontaine (site Baumann), Valdoie (ex Zverref) et Bourogne (friche Bolloré).

Sensibilisation de la société civile et des responsables politiques à la dépollution par les plantes

Recyclage des friches

Les espaces mutables repérés dans l'inventaire réalisé par l'ADU en 2022 offrent sans conteste l'opportunité de répondre à des objectifs croisés de revitalisation des centres, requalification urbaine, développement économique mais également de préservation des milieux naturels, de renaturation ou de production énergétique... Seule l'évaluation de leur potentiel et de leurs conditions de mutabilité pourra permettre de mesurer de manière objective la nature de leur reconversion et les enjeux auxquels ils sont à même de répondre.

Les travaux envisagés en 2023 consistent à engager l'analyse de ces espaces pour les inscrire dans une **stratégie de développement territorial trouvant les meilleurs compromis possibles entre des enjeux parfois contradictoires** de renouvellement économique et urbain, de préservation des écosystèmes (zones humides, trame verte et bleue...), de maintien des terres agricoles ou encore de prévention contre les risques (inondations en particulier).

La construction de cette **stratégie d'action publique** est à inscrire dans le temps long, avec une portée à **la fois très opérationnelle** pour faire émerger des projets à court terme, **mais aussi plus stratégique** pour préparer dès à présent la reconversion à plus long terme des sites les plus complexes.

En 2023, l'étude des espaces mutables de l'agglomération s'inscrira dans un **cadre de travail**

En complément du volet scientifique assuré dans le cadre de Territoire d'Innovation et par le Pavillon des Sciences de Montbéliard, les agences d'urbanisme inscrivent leur action dans un objectif d'acculturation locale. En 2023, seront organisés :

- Une participation à l'ouverture au public du Living Lab de Vieux Charmont et aux initiatives organisées pour découvrir les techniques qui y sont déployées,
- Un accompagnement d'une classe de 6ème au collège Jouffroy D'Abbans pour une visite du Living Lab et des temps d'échanges en classe,
- Un voyage d'étude à Uckange sur le site U4 : visite pédagogique du « Jardin des Traces », échanges avec les acteurs locaux.

multi-acteurs selon une approche permettant de construire des programmes d'actions :

- Aux effets immédiats mais aussi de long terme,
- Sur des problématiques ciblées à un ou plusieurs sites, ou plus collectives au territoire,
- A effet déclencheur d'opérations ou pour encadrer des évolutions dans le temps.

Le Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique soutient les maîtres d'ouvrage porteurs d'opérations de recyclage de friches. Il complète le fonds friches de France Relance pour accélérer la réalisation effective de ces projets.

L'ADU s'impliquera localement en relai et soutien de l'Etat comme structure d'ingénierie pour **accompagner les collectivités dans la préparation de projets sollicitant le Fonds Vert, qu'ils soient portés en propre ou par l'intermédiaire de tout autre maître d'ouvrage éligible** (aménageur public, bailleur social, entreprises privées).

Elle s'efforcera ainsi, dans ses travaux 2023, à identifier les porteurs de projets susceptibles de s'inscrire dans une démarche de mobilisation du Fonds Vert à court terme.

Conception de projets d'aménagement et de construction

Révéler, embellir et préserver les identités du Pays de Montbéliard, redynamiser les centres urbains, promouvoir le renouvellement urbain et favoriser la reconquête d'espaces délaissés, constituent des préoccupations collectives au cœur des projets du territoire. L'ADU accompagne ses membres pour identifier les leviers permettant la concrétisation de ces ambitions.

Réalisation d'études d'aménagement

L'ADU apporte son assistance à l'ensemble de ses membres pour la conception de projets urbains, d'aménagement et de construction déclarés d'intérêt communautaire ou impliquant au moins trois de ses membres.

Dans ce cadre, **l'ADU accompagne les projets à chaque étape du processus de conception, de l'idée initiale à sa réalisation concrète, de l'expression des besoins jusqu'à l'appui à la mise en œuvre des programmes et l'assistance au suivi opérationnel.** Les collectivités bénéficient ainsi d'un partenaire technique pour les accompagner dans leurs prises de décision tout au long du processus. Intermédiaire entre les multiples acteurs qui interviennent, l'ADU veille aux intérêts de la maîtrise d'ouvrage et au bon déroulement d'ensemble du projet.

Schéma directeur des espaces publics de Ronchamp et de Champagny

L'ADU a accompagné la CCRC dans la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain par l'élaboration d'orientations de réorganisation et de retraitement des espaces publics des centres de Ronchamp et Champagny. En 2023, elle accompagnera la collectivité pour organiser un **workshop d'étudiants**

de l'école d'architecture et du paysage d'Angers. Sur deux semaines, une trentaine d'étudiants viendront ainsi préciser le schéma directeur sur des espaces prioritaires, à l'appui d'esquisses programmatique et d'aménagement pré-opérationnelles. L'ADU accompagnera l'animation de ces travaux et en assurera l'intégration dans un document de référence permettant la consultation de maîtrises d'œuvre.

Potentiel de développement du site de motocross de Villars-sous-Ecot

Le SCoT du Pays de Montbéliard approuvé le 16 décembre 2021 identifie l'extension du motocross de Villars-sous-Ecot dans le cadre de la politique sportive de PMA et de son soutien à l'organisation de compétitions de haut niveau concourant au rayonnement du territoire. Le projet viserait à développer de nouveaux circuits et à l'associer à la structuration d'un pôle mécanique permettant de dynamiser l'animation du site et les usages locaux.

L'ADU a réalisé un diagnostic du site et des orientations d'aménagement et d'insertion de cet équipement, visant à consolider un programme et à déterminer les possibilités et conditions de son développement. En 2023, les conclusions de cette étude seront présentées aux élus en charge du suivi de ce dossier.



Plan directeur d'aménagement des Portes du Jura

Le bâtiment de l'ex-clinique des Portes du Jura fait aujourd'hui l'objet d'un projet de reconversion, dont le programme est en cours de définition. L'objectif est de transformer ce bâtiment en démonstrateur d'applications de la technologie hydrogène, incluant un pôle de recherche, des logements étudiants, une antenne du CNAM et d'autres filières de formation. Pour accompagner cette reconversion, l'ADU travaillera sur son **intégration par l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés**. Il s'agira de définir une trame cohérente et hiérarchisée à

l'échelle de l'ensemble du site des Portes du Jura pour matérialiser les liens avec les différentes fonctions urbaines avoisinantes (pôle de services de la Petite Hollande, Pied des Gouttes, équipements sportifs et de loisirs, lycée, etc).

Technoland2, opportunité de désenclavement routier

L'ADU a engagé une étude visant à identifier les possibilités de désenclavement de la zone de Technoland 2 afin d'en améliorer son fonctionnement. Cette étude se poursuivra en 2023.

Mission permanente d'assistance conseil en aménagement

Plus globalement, l'ADU apporte sur demande des collectivités membres un conseil permanent préalable à l'engagement d'opérations d'aménagement ou de construction. Selon les besoins, ce conseil se traduit par des analyses, des **esquisses urbaines** ou des **réflexions programmatiques** visant à améliorer la qualité des projets. Ces éléments permettent d'accompagner la réalisation d'un **cahier des charges de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre** et d'en assurer le suivi, ou de participer aux analyses lorsqu'un concours d'architecture est engagé.

Ces dernières années, plusieurs projets de développement, à des échelles diverses (programme cœur de ville, potentiels de zones à urbaniser,

requalification d'espaces publics, ...) se traduisant par des **schémas d'aménagement d'ensemble** ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration, notamment avec les communes d'Etupes, de Pont-de-Roide-Vermondans ou de Valentigney. Au-delà des études menées, l'ADU poursuivra son appui pour faciliter la mise en œuvre des intentions exprimées au travers de ces projets d'ensemble. En fonction des priorités d'accompagnement définies par le CLCT, l'ADU pourra alors aider à la formalisation des dossiers à soumettre pour bénéficier d'aides techniques ou financières.

5

ANIMATION TERRITORIALE

Coopérer et alimenter le débat local

RAPPEL DES ORIENTATIONS TRIENNALES

Le statut associatif de l'ADU vise à offrir un lieu de dialogue et de ressources collectif à ses membres sur les problématiques de développement territorial et d'aménagement du cadre de vie. La consolidation de son partenariat doit rester un objectif dans l'optique de développer une compréhension et une vision partagées des enjeux et des perspectives d'évolution des territoires.

Afin d'optimiser les travaux de l'ADU et de favoriser la convergence entre échelles territoriales, la mise en commun d'études, outils et méthodes de travail doit donc se poursuivre. L'ADU peut déjà faire bénéficier au territoire de son adossement à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et du travail en réseau avec les autres agences régionales qu'il s'agit de renforcer. Ses outils lui permettent d'automatiser de plus en plus de traitements d'informations simples qui, réalisés une première fois, peuvent être mis à disposition de tous. Par ailleurs, l'impératif de mutualisation conduira à développer les pratiques de coproduction avec les services des collectivités et autres structures d'ingénierie mais aussi de concertation, les défis de l'urbanisme durable amenant à coordonner une multitude d'acteurs.

Les objectifs exprimés ici contribuent de façon transversale au développement des quatre axes d'orientations précédemment exprimés. Il s'agira pour l'ADU :

- de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux territoriaux et urbains,
- de diversifier ses techniques et ses supports d'information, d'animation, de mobilisation pour faire connaître les activités de l'association,
- de faire valoir ses capacités à mobiliser des partenariats dans des configurations multiples en appui au portage de démarches par les collectivités,
- de partager nos ressources en données, méthodes, outils et expériences,
- de structurer une veille plus active sur les grandes préoccupations supra-régionales et transfrontalières susceptibles d'influer l'aménagement local ou de comprendre les spécificités de son positionnement.

A RETENIR en 2023

- *No Cultures No Futures au prochain séminaire annuel de la FNAU*
- *Un voyage d'étude à Uckange à la découverte de la reconversion du site du haut fourneau*
- *Club Régional Planification du Territoire : première année d'activité*
- *Site internet ADU : nouveau look, nouvelles fonctionnalités*

Implication dans les réseaux d'acteurs locaux, mutualisation de connaissances et d'outils

Stratégie régionale de la connaissance en Bourgogne Franche-Comté

La Stratégie Régionale de la Connaissance en Bourgogne-Franche-Comté a été définie entre l'Etat, la Région et l'INSEE dans le cadre d'une convention signée en 2018. Elle a pour objectifs de construire avec les partenaires **un pilotage coordonné de la production régionale de la connaissance** (données et études), de mettre en réseau les acteurs de la connaissance et de développer un point commun d'accès aux données et aux études produites en Bourgogne-Franche-Comté.

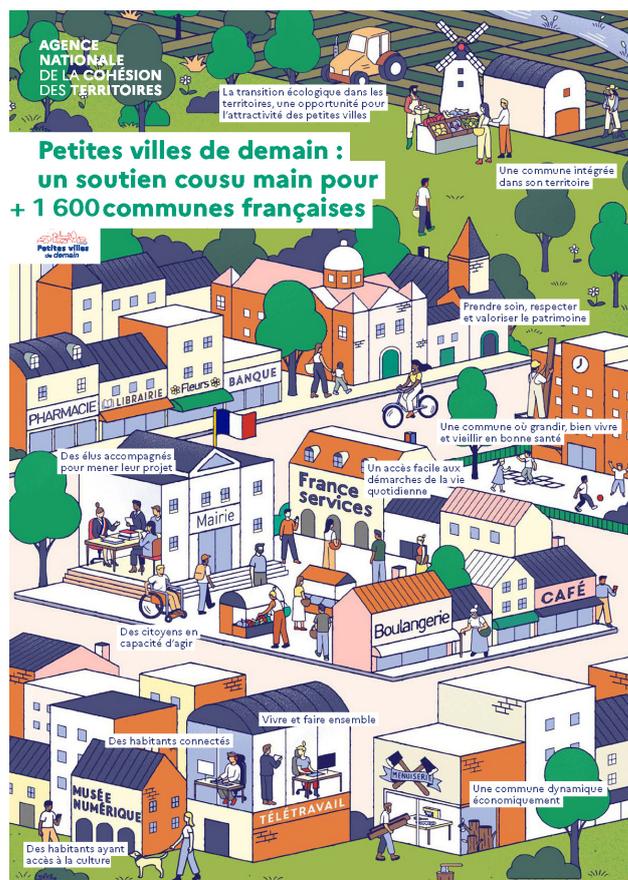
Les agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté constituent des acteurs producteurs et utilisateurs de données. A ce titre, elles apportent leurs méthodes et expertises dans plusieurs réseaux d'observation parmi lesquels :

- le **Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER)**, en co-pilotage avec la DREAL, afin de concourir à une gestion plus économe des espaces. L'ADU contribue aux groupes de travail mis en place dont l'objectif est de favoriser l'accès aux données adaptées à l'observation des phénomènes.
- le **groupe de travail relatif aux zones d'activités économiques** dans l'objectif de produire une information homogénéisée avec les autres producteurs d'information.

Les agences d'urbanisme régionales sont en outre représentées au sein du comité opérationnel animant l'ensemble du dispositif.

Petites Villes de Demain : animation d'ateliers régionaux

Cette année, les agences d'urbanisme organiseront, sous l'égide du SGAR et en concertation avec les DDT, **trois journées d'animation à destination des élus et chefs de projet des communes Petites Villes de Demain**. A ce stade, les thématiques de ces journées concerneraient la réappropriation du bâti ancien comme moyen de réussir le ZAN, la nature en ville, la mobilité et la conduite d'une démarche d'association citoyenne de façon transversale sur les trois ateliers. Sur chaque thème, des témoignages de bonnes pratiques seront recueillis avant de former des tables rondes pour aider les participants rencontrant des difficultés à développer ces sujets dans leurs programmes de revitalisation.



<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) de Bourgogne-Franche-Comté

Les agences d'urbanisme régionales sont associées en tant que **personne qualifiée** aux instances du CRHH. Celles-ci permettent de partager une information sur

l'application des politiques nationales du logement et sur différentes problématiques du développement local.

Comité régional de labellisation des écoquartiers de Bourgogne Franche-Comté

L'ADU est par ailleurs **membre de la commission régionale de suivi des projets d'éco-quartiers en tant que personnalité compétente**. Elle est dans ce cadre amenée à apporter son regard sur les projets d'éco-quartiers soumis par les collectivités pour les inscrire dans une démarche de labellisation. Elle ne remet un avis que sur les projets extérieurs à son territoire d'intervention.

L'ADU relaiera également auprès des collectivités locales les attendus de la labellisation d'éco-quartiers et identifiera avec celles-ci les projets susceptibles de s'inscrire dans une telle démarche.

Réseau « Transformons nos modèles d'aménagement »

Issu de la fusion des réseaux existants animés par la Région « SCoT - PLUi » et par la DREAL « Club PLUi » et « écoquartiers » en 2022, le réseau « Transformons nos modèles d'aménagement » proposera un nouveau format de rencontres dès 2023. Il s'adresse principalement aux agents techniques des territoires porteurs de documents de planification pour leur offrir **un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexion sur les défis territoriaux actuels**.

Le sujet de la sobriété foncière sera au cœur d'une journée de ce club, prévue en avril 2023. Une première partie permettra à plusieurs territoires de témoigner de leur démarche exemplaire. Parmi eux, **la commune de Blamont témoignera de la démarche d'élaboration de son PLU** fondée sur un objectif principal de préservation des espaces naturels, agricoles et patrimoniaux au motif de leur rôle principal pour l'attractivité et la qualité de vie

communale. La deuxième partie de cette journée s'organisera en ateliers destinés à prolonger les débats ou à approfondir certains aspects ayant retenu l'intérêt des participants.



Comité de sélection NFC des projets éligibles au FEDER

La stratégie intégrée du territoire Nord Franche-Comté de l'axe urbain du FEDER « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » a été arrêtée en avril 2022.

Les Agences d'Urbanisme du Nord Franche-Comté participeront aux comités de sélection des projets soumis par les territoires.

Observatoires départementaux du Doubs

Dans le cadre de leur partenariat avec le Département du Doubs, les agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard participent aux travaux de deux observatoires.

Sur l'**observatoire de la consommation d'espace**, elles participent aux échanges de méthodes de travail concernant les enjeux liés à la sobriété foncière. L'ADU présentera à ce titre son travail de recensement et d'analyse des espaces mutables du territoire de PMA. Elles contribuent également à la production de supports pédagogiques autour des trois groupes de

travail que sont les friches anthropiques, les friches agricoles et les opérations urbaines de qualité.

Concernant l'**Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH)**, les deux agences d'urbanisme contribueront aux réflexions engagées par le service « habitat et territoires » pour redéfinir le fonctionnement et la vocation de cet observatoire. Il s'agira en particulier d'identifier les productions pertinentes au regard d'un nouveau programme départemental de l'habitat et des enjeux de sobriété foncière et de performance énergétique.

Echanges professionnels et coopérations au service de l'ingénierie territoriale

Réseau professionnel de la FNAU

Les clubs de la FNAU

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) constitue un réseau de 1 500 professionnels répartis dans une cinquantaine d'agences. Elle leur offre la possibilité d'échanger et de produire autrement et de manière collective, dans le cadre de clubs et de groupes de travail.

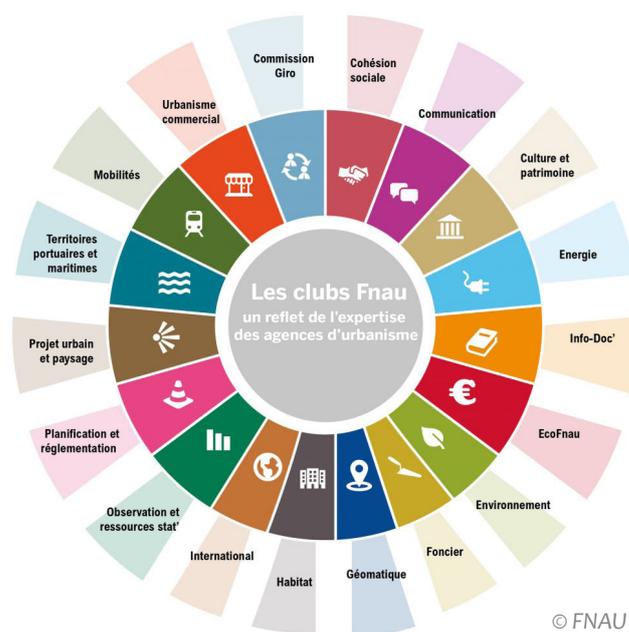
Ces lieux d'échange contribuent à créer une culture commune des agences, à outiller et former les professionnels et à renforcer la solidarité inter-agences. Ils alimentent également les productions de la fédération. L'ADU continuera à participer régulièrement à plusieurs clubs professionnels, tels que ceux consacrés à la cohésion sociale, à l'énergie, à l'environnement, au foncier, à la géomatique, à la planification et la réglementation, ou au projet urbain et au paysage.

Elle contribuera également aux travaux et manifestations de la Fédération, tout particulièrement lorsqu'ils font écho à une problématique à traiter localement.

Le réseau local Saône Rhin Rhône

A l'échelle de nos territoires d'intervention, le réseau des agences d'urbanisme Saône Rhin Rhône se compose des agences de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Besançon. Il permet parallèlement d'instaurer des relations de travail efficaces. Ce réseau local offre l'opportunité de mutualiser connaissances et méthodes dans des échanges de proximité, mais également de porter des projets

communs. En fonction de leurs capacités, une journée d'échanges du réseau sera proposée dans le courant de l'année, à Besançon.



Comités locaux de cohésion territoriale

Créée par la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019, l'ANCT agit auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements, notamment des territoires les plus fragiles, au travers de trois modalités d'intervention :

- le déploiement de programmes d'appui territorialisés (ACV, PVD, ...),
- l'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets de territoires dans le cadre de contrats de cohésion,
- l'appui en ingénierie et sur mesure à des projets locaux, qui ne pourraient aboutir sans un soutien spécifique de l'ANCT.

Localement, des comités locaux de cohésion territoriale sont mis en place dans chaque

Partenariats locaux

Afin de s'inscrire dans un réseau d'ingénierie efficient et mutualisé au service des collectivités, l'ADU s'efforce d'instaurer des **pratiques de travail collaboratives avec d'autres structures**. Souvent développées et expérimentées à l'occasion d'une mission spécifique, ces pratiques doivent pouvoir être pérennisées dans un objectif de mutualisation et de reconnaissance des capacités collectives de travail des acteurs locaux.

En 2023, plusieurs perspectives peuvent être citées :

- L'animation d'échanges avec les **Personnes Publiques Associées** aux documents d'urbanisme afin de partager une lecture commune des dispositions du SCoT,

Accompagnement de projets d'étudiants

L'ADU souhaite être un lieu de diffusion et d'éducation à l'urbanisme. Elle accorde une grande importance à l'accueil d'étudiants dans une logique d'enrichissement mutuel visant à transmettre ses savoir-faire professionnels, à renouveler ses ressources théoriques et méthodologiques et à enrichir les regards sur ses territoires d'intervention.

Département afin d'orienter les travaux de l'agence nationale en :

- contribuant à la définition d'une stratégie locale d'intervention,
- informant sur les projets locaux suivis par l'ANCT,
- coordonnant les interventions des différents acteurs mobilisés.

L'ADU fait partie du collège des structures intervenant dans le champ de l'ingénierie territoriale de deux CLCT : celui du Doubs et celui de Haute-Saône.

- **Enedis et RTE**, pour travailler sur la capacité des réseaux électriques à absorber une production d'énergies renouvelables,
- La **Région BFC**, pour développer les « Cahiers du SRADDET ».

L'ADU s'inscrit durablement dans cette logique collaborative.

Chaque année, elle accueille ainsi des stagiaires de longue durée provenant d'horizons différents. En 2023, **trois stages sont ouverts à l'ADU** sur l'observation, la transition énergétique et sur les espaces mutables.

Animation et événement

No Cultures No Futures !

En 2023, les **rencontres annuelles de la FNAU** seront organisées par l'agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand et auront un avant-goût de l'année capitale que vivra l'agglomération de Montbéliard en 2024 puisqu'elles traiteront de la thématique culturelle : « No Cultures No Futures ! Pas de transition écologique sans recomposition culturelle des territoires ».

L'ADU et l'AUTB animeront un **atelier intitulé provisoirement « culture industrielle et capacité de transition »** particulièrement adapté au territoire du NFC et à ses mutations industrielles, écologiques et culturelles en cours.

U4 | Visite organisée du parc du haut fourneau à Uckange

En 2023, une visite du site du parc du haut fourneau U4 à Uckange sera organisée. Il s'agit d'un ancien haut fourneau sidérurgique reconverti en site culturel et patrimonial. Ce site mêle développement économique, projet scientifique, habitat, culture, patrimoine, tourisme, et jardins. A l'aube de l'année Capitale de l'agglomération de Montbéliard, cette visite permettra aux partenaires locaux de se projeter en 2024.



Communication externe

Site internet

L'ADU poursuivra son effort de développement d'outils pédagogiques et d'accès facile à l'information via son site internet pour partager ses ressources cartographiques, documentaires ou iconographiques. Elle continuera à enrichir son portail cartographique, partagera sa veille juridique et documentaire et assurera une information ciblée sur les appels à projets susceptibles d'intéresser nos membres.

Rendez-vous de l'ADU

Chaque année, l'ADU organise dans ses locaux des **temps d'échanges et de débats autour d'études** qui intéressent son partenariat. Ces animations offrent l'occasion de mieux cerner les besoins et attentes de notre partenariat et d'identifier les approfondissements nécessaires pour les études ultérieures.

En 2023, les rendez-vous de l'ADU concerneront les dispositions du nouveau SCoT du Pays de Montbéliard, l'inventaire des espaces mutables, les réflexions sur les impacts territoriaux du télétravail ou encore l'avancement des travaux de recherche appliquée.

L'ADU s'appuiera sur une nouvelle technologie pour **redynamiser et compléter son portail cartographique**. De nouveaux outils de consultation et de visualisation de ses données seront ainsi rendus possibles, en particulier concernant l'atlas des espaces mutables et la présentation cartographique de l'agglomération de Montbéliard.

Publications

En 2018, l'ADU a créé plusieurs collections de publications afin de diffuser les résultats de ses études et de ses analyses de manière synthétique et visuelle.

La **collection « focus »** concerne les études réalisées dans le cadre du programme partenarial dont elle permet d'en extraire les conclusions principales.

La **collection « chiffres »** valorise des portraits statistiques offrant une visualisation rapide d'une situation territoriale. Elle concerne des sujets variés comme la démographie, l'emploi, les mobilités, le foncier ou encore l'énergie.



Newsletter et kiosque

L'ADU poursuivra en 2023 l'édition de sa newsletter mensuelle et de son kiosque bisannuel. Ces supports permettent de partager l'actualité de l'ADU de manière régulière et de dresser un bilan de ses productions.



Centre de ressources partenarial

Centre de documentation

L'ADU entretient un fonds documentaire spécialisé dans les problématiques territoriales, de développement local et d'aménagement, visant à répondre aux besoins d'informations tant internes qu'externes. Au-delà des acquisitions régulières d'ouvrages et des abonnements à des périodiques, ce fonds repose également sur une veille web. Le centre de documentation de l'agence regroupe près de **4000 ouvrages et l'ensemble des études réalisées depuis 1990**. Il est accessible aux adhérents avec un double système de consultation libre et d'emprunt.

Veille

Le système de veille mis en place à l'agence permet d'identifier et de relayer aux adhérents certaines informations telles que les **appels à projets** ou les **actualités législatives et juridiques**. Un bulletin juridique trimestriel est réalisé pour synthétiser l'actualité dans nos domaines d'intervention et mettre en évidence les points impactant les politiques publiques.

Revue de presse spécialisée

L'ADU entretient une revue de presse spécialisée sur les questions d'aménagement et d'urbanisme. Elle est accessible sur le site internet de l'Agence et diffusée hebdomadairement sur abonnement.

Photothèque

L'ADU dispose d'une bibliothèque photographique très importante, utilisée dans le cadre de ses études. Elle la met à disposition via une photothèque accessible par son site internet permettant des recherches par thématiques, lieux et mots clés. Chaque année, cette base est enrichie de nouveaux clichés.

Annexes

L'ADU développe son activité de prestations de services dans le cadre de contrats négociés avec ses membres ou en répondant à des appels d'offres sur des sujets permettant de consolider ses savoir-faire et de concourir à son équilibre financier indispensable au maintien de son ingénierie.

L'Assemblée Générale de l'ADU a ainsi déterminé les types d'intervention qui ne peuvent pas relever du programme partenarial. Ces principes sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Types d'interventions		Adhérents	
		Programme de travail partenarial	Contrat «in house»
Urbanisme et aménagement	Assistance conseil	Conseil procédural, réglementaire, méthodologique et technique Mise à disposition de données	
	Documents d'échelle intercommunale	SCoT - PLU intercommunal (en fonction du niveau des subventions)	
Documents d'urbanisme	Maîtrise d'œuvre de PLU ou de carte communale	Mises à jour Modifications simplifiées Mises en compatibilité avec des projets d'intérêt communautaire	Modifications Révisions Élaborations
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Lorsque l'intercommunalité est adhérente	Dans les autres cas
Études d'aménagement	Études d'aménagement ou thématiques ciblées	Opérations déclarées d'intérêt communautaire Projets accompagnés financièrement ou techniquement par l'intercommunalité Commandes croisées d'au moins trois membres	Autres

Missions contractuelles 2023

Elaboration de PLU

- Colombier-Fontaine

Révisions de PLU

- Bethoncourt,
- Etupes,
- Grand-Charmont,
- Bavans,
- Pont-de-Roide-Vermondans

Mise en compatibilité

- Abbévillers,
- Badevel,
- Dambenois
- Pont-de-Roide-Vermondans : DP emportant MEC.

Modification de PLU

- Valentigney : modification n°2,
- Abbévillers : modification n°1,
- Audincourt : modification n°3,
- Exincourt : modification n°2,
- Montenois : modification simplifiée n°4.
- DP emportant MEC PLU Bart (avec Arbouans et Courcelles-les-Mtb)
- Dambenois
- Seloncourt (+ révision allégée)

Cartes Communales

- Etrappe,
- Faimbe,
- Semondans

Projets d'aménagement

- Etupes, AMO Cœur de ville
- Etude de fréquentation et schéma directeur des espaces publics Pont-de-Roide-Vermondans

Index des sigles

- **ACV** : Action Coeur de Ville
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **ADU** : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
- **AER** : Agence Economique Régionale
- **AFNOR** : Agence Française de la Normalisation
- **AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- **AMO** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- **AOM** : Autorité Organisatrice de la mobilité
- **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- **AUDAB** : Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté
- **AUTB** : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- **BFC** : Bourgogne-Franche-Comté
- **CCRC** : Communauté de communes Rahin et Chérimont
- **CCTV** : Communauté de communes du Triangle Vert
- **CEREMA** : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- **CLE** : Commission Locale de l'Eau
- **CLCT** : Comité Local de Cohésion Territoriale
- **CNAM** : Conservatoire National des Arts et Métiers
- **CNIG** : Conseil National de l'Information Géolocalisée
- **CRHH** : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- **CVU** : Contrat de Ville Unique
- **DAACL** : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EMC²** : Enquête Mobilité Certifiée CEREMA
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **FEDER** : Fonds Européens de Développement Régional
- **FEMTO-ST** : Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies
- **FNAU** : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- **IDÉO BFC** : Informations et Données Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté
- **Loi ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- **Loi ELAN** : Loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- **Loi NOTRe** : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **Loi TEPCV** : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **Loi LOM** : Loi d'Orientation des Mobilités
- **MEC** : Mise En Compatibilité
- **NFC** : Nord Franche-Comté
- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- **ODH** : Observatoire Départemental de l'Habitat
- **Open Data** : Données ouvertes
- **ORT** : Opération de Revitalisation de Territoire
- **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- **PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **PMA** : Pays de Montbéliard Agglomération
- **PVD** : Petites Villes de Demain
- **QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- **RTE** : Réseau de Transport d'Electricité
- **ROCER** : Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région

- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAASP** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- **SGAR** : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SRC** : Stratégie Régionale de la Connaissance
- **SRDEII** : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
- **TVB** : Trame Verte et Bleue
- **ZAE** : Zone d'Activités Economiques
- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette
- **ZFE** : Zone à Faible Emission
- **ZFE - m** : Zone à Faible Emission - mobilité



**Agence de Développement
et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard**

**8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 MONTBELIARD cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00**

www.adu-montbeliard.fr